

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale

du 27 juin 2023

Espace Ventadour - EGLETONS

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, DUMONT Martine, POUJADE Roselyne, **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, BORDAS Jean-François, CARROLA Anthony, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DABERTRAND Jean, DARTHOU Laurent, DAURAT Jean-Pierre, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MORENA Jean-Philippe, MOULIN Jean-Marie, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SERRE Laurent, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du Jour :

1. INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT ET MONSIEUR LE MAIRE D'EGLETONS
2. ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION
 - a. DELIBERATION - Contrat d'Apprentissage pour le recrutement d'un(e) alternant(e)
3. FINANCES
 - a. DELIBERATION - Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 5 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du projet de rénovation de l'éclairage public « Eclairons Demain », soit 15 000 points lumineux.
4. COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DE LA FDEE19
5. PRESENTATION DU CRAC ENEDIS
6. PRESENTATION DU CRAC EDF
7. INTERVENTIONS DE CLOTURE

Monsieur Marc RATEAU est désigné secrétaire de séance.

- 1) INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FDEE19 ET MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR LE MAIRE D'EGLETONS

INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Christian DUMOND salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie Monsieur le maire d'Egletons pour cet accueil dans cette magnifique salle et lui passe la parole.

Monsieur Charles FERRE souhaite la bienvenue à tous les membres et présente la ville d'Egletons comme une ville assez atypique avec ses 3 pôles économiques : le bois, la viande et l'enseignement.

Pour le pôle bois avec une prépondérance du bois douglas qui a une belle qualité mécanique. Egletons possède plusieurs scieries de taille importante comme celle des Etablissements Piveteau.

Pour le pôle viande avec l'abattoir, le groupe Charal-Bigard emploie 600 personnes. Ce n'est pas simple par les temps qui courent parce qu'il faut 100 000 mètres-cube d'eau par an pour alimenter cette entreprise qui est nécessaire sur une terre d'élevage.

Pour le Pole enseignement avec une renommée nationale voire internationale, c'est 11 centres d'enseignement jusqu'aux écoles d'ingénieur. Cela représente 2500 personnes sur la ville.

Le marché de l'immobilier se porte bien avec une large offre de logement pour les étudiants. Il y a 600 jeunes à loger.

Il ajoute qu'il y a 2 bornes de recharge pour véhicule électrique à Egletons dont une qui se situe à la 8^{ème} place du podium au niveau de la Nouvelle Aquitaine, derrière la ville de Royan. Il remercie l'assemblée et souhaite une bonne suite de réunion.

Monsieur Christian DUMOND énonce un discours d'accueil à l'assemblée. Il remercie les membres présents pour leur présence.

Il excuse l'absence de Monsieur le Préfet de la Corrèze qui a un empêchement de dernière minute et arrivera seulement en fin de matinée, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les représentants de communes, Messieurs les représentants d'ENEDIS, et note la présence de Monsieur le Payeur départemental et de son adjoint, qu'il remercie pour leur précieuse collaboration.

Il énonce les 3 temps de cette assemblée générale : vote de 2 délibérations, rapport d'activité de la FDEE19 et le rapport d'activité d'ENEDIS et d'EDF.

Il rappelle les faits marquants de la FDEE19 et propose de passer à l'ordre du jour.

2) ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

Contrat d'Apprentissage pour le recrutement d'un(e) alternant(e)

Monsieur Christian DUMOND rappelle que le Comité Syndical, lors d'un précédent comité avait validé la proposition de la commission RH-Administration Générale pour l'emploi d'un(e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'alternance.

Les enjeux de cette décision sont les suivantes :

- Faire reconnaître les compétences internes de la collectivité
- Valoriser les savoir-faire des professionnels expérimentés
- Anticiper les départs à la retraite
- Faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale = ouverture de perspectives de carrières
- Avoir la possibilité d'acquérir des compétences spécifiques adaptées aux demandes des collectivités
- Aider les jeunes à réussir leur entrée sur le marché du travail et lutter contre certaines inégalités sociales, poursuivre des études tout en étant rémunéré.

Il rappelle que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé qui permet aux personnes, âgées de 16 à 29 ans révolus, d'acquérir des connaissances dans une spécialité définie.

La rémunération est versée à la personne selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

Monsieur DUMOND ajoute que le CST (Comité Sociale Territorial) a été saisi et a émis un avis favorable.

Monsieur Christian DUMOND propose de délibérer sur la possibilité pour la Fédération de recourir au contrat d'apprentissage.

Il rappelle qu'il n'y aura pas d'aide financière du CNFPT pour participer aux frais de scolarité.

Approuvé à l'unanimité

3) FINANCES

Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable

Monsieur DUMOND rappelle que le FDEE19 a lancé un programme de rénovation du parc de luminaires d'éclairage publics vétustes dénommé « Eclairons demain »

Pour le financement de ce projet, le Président propose de demander auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de **6 562 000 euros** et comprenant deux versements **2023** et **2024** dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

* Montant de chaque versement	3 281 000 €
* Taux d'intérêt annuel fixe	2%
* Durée d'amortissement	8 ans pour le versement 2023 7 ans pour le versement 2024

Les travaux seront bien engagés quand il faudra commencer à rembourser.

Il remercie le Président du Département, présent, pour l'aide financière de 1,3 millions d'euros pour ce projet. Il précise qu'il n'y a ni Fonds Vert ni DSIL de l'Etat pour cette opération.

Monsieur Christian DUMOND propose de délibérer sur la possibilité de recourir à ce financement par avance remboursable pour le projet « Eclairons demain » et pour l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Ali YACINE demande si les communes rembourseront à partir de 2025. Monsieur Christian DUMOND lui confirme que ce sera effectivement le cas.

4) COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA FDEE19 - ANNEE 2022 (voir ANNEXE 1)

Le Compte rendu d'activité de la FDEE19 de l'année 2022 est présenté successivement par les présidents des commissions ad hoc de la Fédération.

Monsieur Marc RATEAU, vice-président de la Fédération et président de la commission Administration générale et Ressources Humaines : une présentation générale de la FDEE19 avec les diverses missions de la FDEE19, les manifestations de cette année, les ressources humaines et les finances avec le compte administratif.

Monsieur Jean-Noël LANOIR, vice-président de la Fédération et président de la commission d'électrification rurale, présente les différents travaux d'électrification et le patrimoine réseau.

Monsieur Christian MANIERE, président de la commission d'éclairage public, présente le patrimoine et son évolution, le SIG (système d'information géographique) et remercie les partenaires financiers.

Monsieur Laurent DARTHOU, 1^{er} vice-président de la FDEE19, président de la commission Transition énergétique, présente le déploiement des IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques) sur le territoire de la FDEE19 et le groupement d'achat d'énergie.

Monsieur Christian DUMOND remercie le personnel de la FDEE19 pour son investissement dans le fonctionnement de la Fédération et ajoute que la priorité de la Fédération est d'aider les communes au maximum. Le projet de rénovation de l'éclairage public sera significatif pour elles. Il invite l'assemblée à poser des questions.

Monsieur Gérard CAPEL, mairie de Naves, demande si les équipements sportifs sont pris en compte dans le programme. Monsieur DUMOND répond négativement en indiquant que la Fédération ne prend pas en charge les éclairages d'équipements sportifs et culturels

Monsieur Michel MARTINIE, adjoint au maire de SAINT MARTIN LA MEANNE, prend la parole pour indiquer que, depuis 2 ans, la commune a mis en place de nouvelles armoires avec l'aide de la Fédération et de la Communauté de Communes et l'extinction la nuit et que la consommation a été divisé en 5. Malgré tout, il n'est pas possible de mettre des compteurs Linky et qu'il y a toujours des lampes au forfait et par conséquent il n'y a pas eu de différence dans les consommations.

Monsieur DUMOND a déjà cette information et indique que ce problème est entre les mains d'Alexandre PLANE, société ENEDIS.

Il passe la parole aux personnes d'ENEDIS.

5) PRESENTATION DU CRAC ENEDIS - ANNEE 2022 (voir ANNEXE 2)

Monsieur Frédéric SAINT-PAUL, directeur territorial ENEDIS CREUSE, remplace Monsieur VAUR, directeur d'ENEDIS qui est absent pour raison de santé, présente l'organisation du marché de l'électricité en France et les activités d'ENEDIS

Monsieur Alexandre PLANE, référent ENEDIS CORREZE, présente les faits marquants de l'année 2022 au niveau national puis local, les perspectives et les enjeux pour 2023, les partenariats, les chiffres clés du réseau public de distribution d'électricité, le nombre de clients et la qualité de l'électricité distribuée, les investissements consacrés à la modernisation du réseau, les travaux 2022 dans les postes sources (élagage), le taux de mises en service sur les installations existantes réalisées dans les délais, l'accessibilité des accueils téléphoniques, l'écoute des clients et la éléments financiers et l'élagage des réseaux.

Monsieur Hugo CARRIER, MOAD ENEDIS, prend la parole pour présenter le suivi technique des réseaux HTA et des BT, le suivi financier en 2022 ainsi que le programme prévisionnel 2023 ainsi que la localisation des principaux chantiers.

Monsieur Christian DUMOND rappelle que le contenu du CRAC d'ENEDIS répond au cahier des charges de concession.

Il évoque les problèmes qu'il a constaté : tout d'abord, l'allongement des délais de raccordement mais aussi les temps de coupure ne sont pas tolérables. Il faut réduire ces temps, les travaux ne pouvant pas toujours se faire sous tension. Et ensuite, les PAC (plans aléas climatique) et en particulier le chantier de Montagnac dure depuis trop longtemps et il faut donc faire en sorte de terminer ce chantier rapidement. Malgré cela, il félicite ENEDIS pour les travaux réalisés au niveau de la Corrèze.

6) PRESENTATION DU CRAC EDF - ANNEE 2022 (voir ANNEXE 2)

Monsieur Christian DUMOND invite les personnes d'EDF à prendre place pour présenter le Compte rendu d'activité 2022.

Monsieur Fabrice BERGEAL prend la parole pour présenter l'évolution des tarifs réglementés de 2022 avec les hausses successives. Les prix de marché ont évolué et ont eu un impact sur le tarif réglementé. Le bouclier tarifaire a permis de contenir ces tarifs. Il existe différents tarifs (option de base, heures creuses/heures pleines, EJP et Tempo).

La facture annuelle du consommateur a augmenté de 145 € en moyenne. Cela reste une augmentation inédite mais la facture moyenne du consommateur français (1 112 €) reste inférieure à celle de nos voisins européens.

Il présente la décomposition du tarif, le plan de sobriété ainsi que la communication autour des gestes utiles.

Madame Sandrine BOURNAZAUD présente la lutte contre la précarité énergétique.

Elle anime des ateliers réguliers pour que les bénéficiaires apprennent à utiliser les chèques-énergie, les éco gestes l'application EDF et Info Watt.

En 2022, en France, un chèque-énergie exceptionnel de 200 € a été distribué en plus des chèques-énergie habituels aux 6000 000 bénéficiaires. EDF est partenaire du FSL (fonds solidarité logement) et de certains CCAS.

Monsieur DUMOND remercie Monsieur BERGEAL et Madame BOURNAZAUD pour leur intervention.

7) INTERVENTIONS DE CLOTURE

Il interpelle Monsieur BERGEAL au sujet des problèmes de facturation. Monsieur BERGEAL indique que les problèmes de facturation rencontrés en 2022 (6 mois de retard) devraient être résolus rapidement.

Monsieur Christian DUMOND rappelle aux maires présents qu'il faut être vigilant quant aux sollicitations de fournisseurs de gaz du fait de la fin des tarifs réglementés de vente au 30 juin 2023.

Monsieur Pascal COSTE remercie et félicite la Fédération pour l'invitation à cette Assemblée générale élargie qui est un moment d'échanges, il rappelle que la Fédération a un rôle indispensable et que le réseau électrique appartient aux collectivités. Le modèle « à la Française » n'a rien à envier aux autres.

Quand la Fédération a sollicité le Département pour le projet de rénovation de l'éclairage public, le dossier a tout de suite reçu un accueil favorable.

Il y a 2 sujets importants en Corrèze : l'eau et l'énergie. Il n'a pas de barrage sans eau. Il faut se préoccuper de notre indépendance énergétique et relocaliser la production de l'énergie.

Cela suppose un travail de collaboration avec la Fédération parce que l'énergie est un bien commun et réfléchir à un réseau de production intégré sur notre territoire. Sur la zone de la Montane, le parc photovoltaïque est très bien intégré dans l'environnement.

Pour atteindre la quantité d'énergie nécessaire, le Département propose de produire localement et de distribuer en circuit court. Pour ce faire, il faut associer les compétences et monter une structure capable de porter le projet. Il remercie la Fédération pour sa future collaboration.

Monsieur DUMOND invite les personnes présentes à prendre l'apéritif et le repas.

Le Président,
Christian DUMOND

Le Secrétaire,
Marc RATEAU



Fédération Départementale
d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Les temps forts 2022	4
Le fonctionnement	5
Les élus	6
Les ressources humaines	7
Les finances	9
Nos missions	11
<i>Electrification Rurale</i>	12
<i>Eclairage Public</i>	14
<i>Système d'Information Géographique</i>	17
<i>Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques</i>	18
<i>Groupements d'Achats d'Energie</i>	23

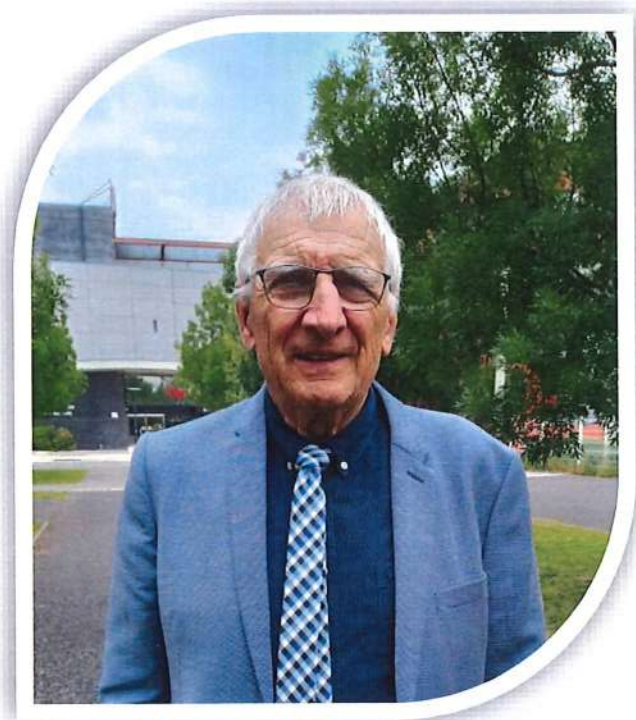
Une Fédération au service du Territoire



Il nous ont soutenu financièrement en 2022 :



LE MOT DU PRÉSIDENT



Christian DUMOND
Président de la FDEE 19



Après deux années compliquées dues au COVID, je pensais que 2022 serait moins perturbé.

Malheureusement, la guerre en Ukraine entraînant l'envol du prix du gaz sur lequel est indexé celui de l'électricité, auxquels s'ajoutent la flambée du prix du pétrole ont eu des effets immédiats et durables sur les coûts de l'énergie provoquant une inflation galopante et une augmentation généralisée des prix en Europe. La moindre disponibilité du parc nucléaire français et la sécheresse estivale prolongée ont amplifié la chose.

Nous pouvons considérer que ces éléments de crise ont un mérite, ils accélèrent la transition écologique dont notre planète ne peut pas se passer. La Fédération est déjà impliquée en faveur de l'environnement par l'installation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et par son soutien appuyé à la rénovation de l'éclairage public.

L'électrification reste pour nous une activité majeure, ayant pour enjeux l'emploi, une fourniture d'électricité de qualité et l'aménagement du territoire.

Notre groupement d'achat d'énergies, dans le contexte mondial actuel n'a pas permis de bénéficier de prix acceptables au regard des charges financières des collectivités mais l'impact volume a permis d'atténuer cette tendance haussière.

Je tiens à vous assurer de mon entière disponibilité ainsi que celle du personnel de la Fédération. Nous avons pour objectif de continuer à exercer au mieux toutes nos compétences et d'élargir nos missions vers la transition énergétique.



Christian DUMOND

LES TEMPS FORTS 2022

SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Des « écoloustics » sont sur le podium

La classe de CMI-CM2 de l'école de Saint-Julien-aux-Bois a participé au concours « Ecoloustics » organisé par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19), en partenariat avec Fédération nationale des collectivités territoriales et régions (FNCCR) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.



LA CLASSE LAURÉATE. Ils ont obtenu une médaille sur le podium de Châtang.

Pris départemental
Les enfants sont travaillés sur le thème « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi aussi ! » et ils ont participé au jury une vidéo à propos de l'énergie de Châtang. La classe a remporté le 1^{er} prix départemental.

14 juin, les élèves de Daubert, directeur, Camille Chiffroy chargée de communication, ainsi que les élus de la commune : Marie-Laure, président FDEE 19, Laurent Barthelet, directeur, Christian Rigal élu représentant le secteur et Sébastien Molliac, le maire d'Alboussac.

La Montagne 21/06/22



Jun 2022
Journée de visites pédagogiques pour la classe lauréate du Concours Ecoloustics

ALBOUSSAC ■ Les élèves de CE2, CMI1 et CM2 ont remporté la 1^{re} édition

Ils ont gagné le concours Ecoloustics

Pour la première fois en Corrèze, la Fédération départementale d'électrification et d'énergie (FDEE 19) a organisé le concours Ecoloustics (1^{er} édition) des élèves de CE2 et avec pour thème « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi aussi ! ».

Le but ? Permettre aux enfants de mieux appréhender les changements de production et de consommation. Ainsi, la classe de CE2, CMI1, CM2 d'Alboussac a décidé de mesurer l'électricité consommée par les différents appareils électriques de l'école. Un travail sur plusieurs jours a permis de faire de nombreux relevés à l'aide de compteurs. Une vraie prise de conscience pour les enfants qui ne possèdent pas que des appareils en veille consommation.

Grâce à la présentation de ce travail dans un format numérique interactif devant un jury de la FDEE 19 composé d'élus et d'enseignants, les Ecoloustics de l'école d'Alboussac ont rem-



porté le 1^{er} prix départemental. C'est avec beaucoup de fierté que mardi, les élèves d'Amandine Féla recevaient Christian

Vieille du barrage
Il était bien sûr et nombreux pour remettre les cadeaux individuels : grande, sac à dos, carnet de notes, jeu de cartes, jeu pour la classe mais également un diplôme d'écoloustics. La joie des enfants ne s'arrête pas là, une visite du barrage de Châtang et du parc photovoltaïque de la Montagne, commune de Saint-Pierre-de-Cézac, aura lieu en juin. Ils ont déjà hâte de voir comment toute cette électricité mesurée est produite !

(1) En partenariat avec la Fédération nationale des collectivités territoriales et régions (FNCCR) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

La Montagne 05/06/22



Octobre 2022
Inauguration de la borne de recharge du parking de covoiturage de Malemort

SAINT-CERNIN-DE-LARCHE

Une borne de recharge électrique à la digue



INAUGURATION. Une borne de recharge pour véhicules électriques est installée sur le parking de la salle polyvalente, à la digue du Lac. En fonction depuis février, son inauguration officielle s'est déroulée récemment. L'objectif est de promouvoir le développement durable, c'est pour cette raison que la commune a financé la borne de recharge de véhicules électriques. Les travaux ont été financés par le Conseil départemental et la FDEE 19. La commune équipe les zones touristiques, comme le lac de Correz.

La Montagne 07/07/22



Octobre 2022
Participation au Salon du Moov'e à Brive sur la mobilité électrique



Septembre 2022
Participation au 38^{ème} Congrès FNCCR à Rennes

LUBERSAC

Un éclairage public moins énergivore

Dans un souci d'économie d'énergie et d'une meilleure répartition de la lumière, la municipalité de Lubersac a décidé de procéder au remplacement de l'éclairage public.

La Fédération départementale d'électricité et d'énergie de la Corrèze finance cet investissement à hauteur de 50 %. La part restante étant à la charge de la commune.

La société Abel, de Brive, spécialisée dans la conception et la fabrication de luminaires pour éclairage public, a été retenue. Elle a procédé à une étude préalable, sur le terrain, afin de proposer les luminaires les mieux adaptés



et de les disposer aux endroits stratégiques, afin d'assurer une parfaite répartition de l'éclairage.

Cette opération consiste à remplacer des lampes de 400, 250 et 150 watts par des Led 72, 38, 31 et 19 watts. Elle a été réalisée en deux tranches de travaux : la première, qui a concerné le centre-bourg, est achevée et le compte est clos ; la deuxième, qui concernera les tendons des axes routiers desservant le bourg.

La Montagne 22/01/22

LED. Un nouveau dispositif lumineux est en cours d'installation.

Brive → Ville et Agglomération

Un lampadaire autonome testé à Ussac



La Montagne 17/01/22

LA CHAPELLE-SAINT-GÉRAUD

L'éclairage public a été changé

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2021, prévoyant le souhait de s'engager dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie, il a été décidé de changer l'éclairage public.

Les travaux de rénovation réalisés par l'Entreprise SDEL à Argentat sont désormais terminés.

Ainsi l'ensemble des anciens luminaires ont été



remplacés par des luminaires LED, moins consommateurs en énergie.

Ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'aide financière du contrat de Relance de transition écologique qui a permis de financer la rénovation des deux armoires électriques ainsi que le remplacement de cinq luminaires et de la Fédération départementale d'électrification et

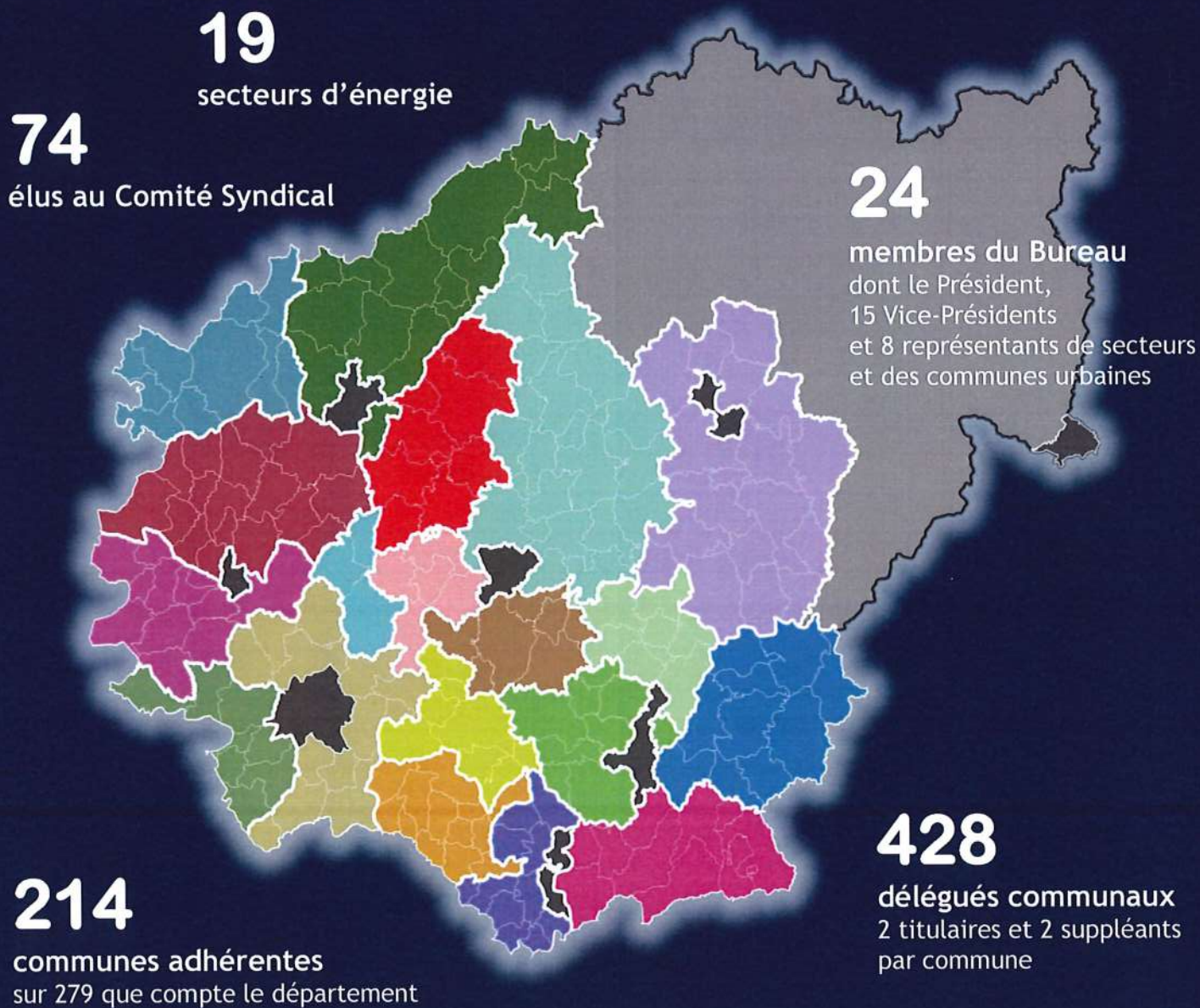
d'énergie du secteur de Mercœur qui a participé à hauteur de 50 % de l'investissement.

L'éclairage public sera éteint sur les secteurs Le Barry, Le Plage et réduit de 80 % sur le Bourg de midi à 6 heures du matin.

Ces deux modifications, changement des lampes et réduction de l'éclairage, engendreront des économies d'énergie.

La Montagne 29/06/22

LE FONCTIONNEMENT



Les Secteurs Intercommunaux d'Énergie :

- | | | |
|------------|---------------------|------------------------|
| ● Argentat | ● Haute-Vézère | ● Saint-Privat |
| ● Ayen | ● Larche | ● Sainte-Féréole |
| ● Beaulieu | ● La Roche-Canillac | ● Seilhac |
| ● Beynat | ● Lubersac | ● Tulle-Nord |
| ● BMT | ● Mercoeur | ● Tulle-Sud |
| ● Brive | ● Meyssac | ● Communes urbaines |
| ● Egletons | ● Orgnac | ● Syndicat de la Diège |

LES ÉLUS

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Christian DUMOND	Président
Laurent DARTHOU	Vice-président en charge de la maîtrise de la demande d'énergie, mobilité durable, transition énergétique
Guy LACHAUD	Vice-président
Jean-Noël LANOIR	Vice-président en charge des travaux d'électrification rurale et du contrôle de concession
Sébastien ROUCHON	Vice-président
Georges SAULLE	Vice-président en charge des finances et répartition des crédits
Marc RATEAU	Vice-président en charge de l'administration générale, fonctionnement, communication
Jean-Marie MOULIN	Vice-président
Emmanuel COMBE	Vice-président
Bernard ROUSSELY	Vice-président
Roger CHASSAGNARD	Vice-président
Ali YACINE	Vice-président
Franck MAGNAUD	Vice-président
Jean TRONCHE	Vice-président
Christian DERACHINOIS	Vice-président
Christian RIGAL	Vice-président
Marie-Claude CARLAT	Membre du bureau
Jean-Marc CHIRIER	Membre du bureau
Henri SOULIER	Membre du bureau
Jean DABERTRAND	Membre du bureau, représentant commune Argentat-sur-Dordogne
Christian MANIÈRE	Membre du bureau, représentant commune Brive, en charge de l'éclairage public
Jean-François BORDAS	Membre du bureau, représentant commune Objat
Gérard FAUGÈRES	Membre du bureau, représentant commune Tulle
François FILLATRE	Membre du bureau, représentant commune Uzerche

DATE DES RÉUNIONS

Le Comité Syndical :

- Le 03/02 : Présentation du DOB*
- Le 31/03 : Présentation du budget
- Le 30/06 : Présentation des Comptes Rendus d'Activités
- Le 08/12 : Comité syndical

Le Bureau Syndical :

- Les 25/01, 22/03, 20/06, 29/11

Les Commissions :

- Commission Administration générale, Fonctionnement, Communication : les 25/01, 14/04, 16/09
- Commission Eclairage Public : les 03/02, 07/04, 31/05, 07/11
- Commission Electrification Rurale : le 31/08
- Commission Finances : les 09/06, 13/12
- Commission d'Appel d'Offres : les 22/03, 21/04, 07/11, 07/12

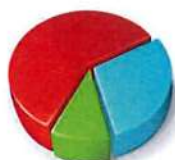
*DOB : Débat d'Orientation Budgétaire



LES RESSOURCES HUMAINES

LA RÉPARTITION DES AGENTS

La FDEE 19 compte dans ses effectifs 9 agents au siège et 7 agents mis à disposition dans les communes ou communautés de communes (secrétaires de secteur d'énergie) :



Moyens humains au siège

4
femmes

5
hommes

8 titulaires
1 contractuel

2 catégorie A
3 catégorie B
4 catégorie C

4
filière
administrative

5
filière technique

Moyens humains mis à disposition

6 femmes
(1,5 ETP*)

1 homme
(0,3 ETP)

1,6 titulaire ETP
0,2 contractuel
ETP

-

1,8 filière
administrative
ETP

-

Total

5,5 ETP

5,3 ETP

10,8 ETP

-

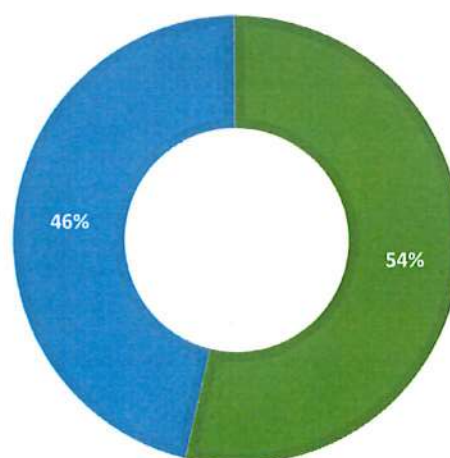
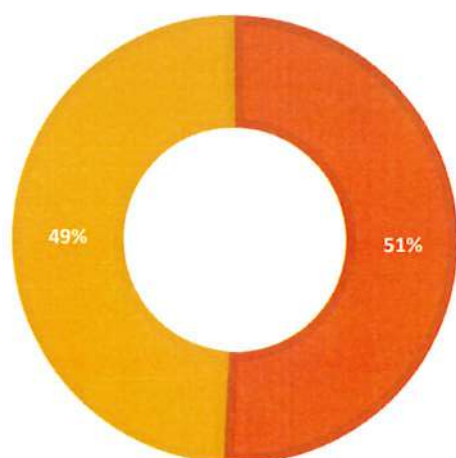
5,8

5

*ETP : Equivalent Temps Plein

■ Femmes ■ Hommes

■ Filière administrative ■ Filière technique



ORGANIGRAMME (AU 1^{ER} JUIN 2023)

Christian DUMOND
PRESIDENT

Laurent BARTHUEL
DIRECTEUR

05 87 09 05 80 - l.barthuel@fdee19.fr

Accueil
Communication

Camille CHIFFRAY
Chargée d'accueil et de communication
05 55 20 89 51 - c.chiffray@fdee19.fr

Administration
Finances FDEE

Annie FEUGEAS
Gestionnaire administration générale,
Finances - RH
05 87 09 05 59 - a.feugas@fdee19.fr

Véronique BIGOURIE
Gestionnaire administration technique
Gestionnaire administration secteur
d'énergie La Roche-Canillac
05 55 21 36 16 - v.bigourie@fdee19.fr

Administration
Finances Secteurs
d'Énergie

Maryline JAUCENT
Gestionnaire administration secteurs
d'énergie Haute-Vézère, Larche,
Seilhac, Sainte-Féréole, Saint-Privat,
Tulle-Nord, Tulle-Sud
05 87 09 06 69 - m.jaucent@fdee19.fr

**Secrétaires au sein des secteurs
d'énergie :**
Ayen : Karine DELGOULET
Beynat, Beaulieu, Meyssac : Marie-
Françoise VERGNE
Brive : Alain JUGIE
Egletons : Valérie ESCUDERO
Lubersac : Sandrine DUPUY
Orgnac : Céline BOMMÉ

Administration
Finances Secteur
d'Énergie - Urbanisme

Laurence RICHARD
Gestionnaire administration secteur
d'énergie Argentat - Suivi urbanisme
05 55 20 89 51 - l.richard@fdee19.fr

Electrification Rurale

Eric SIMON
Chargé d'affaires SIE Beaulieu
Marchés publics
05 55 21 36 14 - e.simon@fdee19.fr

Lucas MALBERNARD
Chargé d'affaires SIE Beynat
05 55 21 36 15 - l.malbernard@fdee19.fr

Eclairage Public
SIG

Thomas SIBERT
Eclairage public
Gestionnaire données patrimoniales
05 55 21 36 13 - t.sibert@fdee19.fr

Énergie
Mobilité Durable

Sébastien CAIX
Gestionnaire groupement d'achat
d'énergie - Mobilité durable
05 55 20 89 51 - s.caix@fdee19.fr

Une équipe au service des collectivités du territoire !

LES FINANCES

UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS À VENIR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

Les Principales Ressources Financières de Fonctionnement et leur montant pour l'année 2022

● **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)** **3,64 Millions d'Euros**
Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis la Loi NOME, elle s'appuie sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture. Ce produit constitue une ressource importante pour notre Fédération qu'il convient de suivre avec attention.

A compter de 2023, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE.

● **Les Redevances de Concession** **1,36 Millions d'Euros**
En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'électricité et propriétaire des réseaux, la Fédération perçoit une redevance du concessionnaire Enedis, selon les dispositions du cahier des charges de concession signé en décembre 2021. Cette redevance est fractionnée en deux parties :

- Une partie dite « Fonctionnement » (R1) calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux affectée aux frais de gestion et de contrôle de la concession
- Une partie dite « Investissement » (R2) calculée sur la base des investissements réalisés par la Fédération affectée aux travaux sur les réseaux de distribution

● **La Part Couverte par le Tarif (PCT)** **0,61 Millions d'Euros**
Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Il s'agit donc, depuis 2010, d'une contribution d'ENEDIS au coût des raccordements lorsqu'ils sont réalisés sans financement du FACE. Le taux de cet apport est de 40 % (appelé coefficient de réfaction) du montant des études et des travaux.

● **La Participation des Communes** **0,76 Millions d'Euros**
Depuis 1982, en raison de la baisse du taux de la TCCFE, une majorité des syndicats primaires d'électrification ont eu recours aux participations des communes. Pour la plupart, ces recettes ont perduré, elles ont permis de réaliser davantage de travaux et surtout de limiter le recours à l'emprunt. La FDEE 19, en 2012, a décidé de continuer à percevoir cette participation mais a souhaité harmoniser sa règle de calcul sur l'ensemble des secteurs d'électrification.

Actuellement, la contribution moyenne par habitant selon les secteurs d'énergie est de 5,57€.

Les Principales Ressources Financières d'Investissement et leur montant pour l'année 2022

● **Les Dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)** **2,19 Millions d'Euros**
Créé en 1936, ce fonds, financé par les distributeurs d'électricité en France instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains d'électricité, la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement est inclus dans le TURPE.

Ces aides sont ventilées, chaque année, entre les départements par Bercy, après avis du Conseil du FACE. Elles sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département, liés à la qualité et à la continuité de fourniture d'électricité.

La particularité du Département de la Corrèze est la présence de deux AODE destinataires de ces aides, suivant le Décret du FACE, le Président du Département doit arbitrer la répartition de ces aides entre elles.

Ces dotations ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de 4 enveloppes dans la limite d'un plafond annuel :

- Enveloppe FACE AB, utilisée pour une partie aux travaux d'extension et pour une grande partie financière pour des travaux de renforcement des réseaux électriques
- Enveloppe FACE S, utilisée pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (vétusté)
- Enveloppe FACE C, utilisée pour l'enfouissement des réseaux électriques (raison esthétique, ...)

Ces aides permettent, pour chaque dossier, de financer 80 % du montant HT des travaux.

● **L'article 8 du Cahier des Charges de Concession** **0,27 Millions d'Euros**
Il correspond à la participation annuelle d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le concessionnaire participe à hauteur de 40 % du coût HT au financement des travaux de dissimulation de la Fédération, depuis 2022, une partie de cette subvention est allouée à l'éradication du réseau « fils nus » pour sécurisation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses
17 273 535 €

Fonctionnement
7 880 651 €

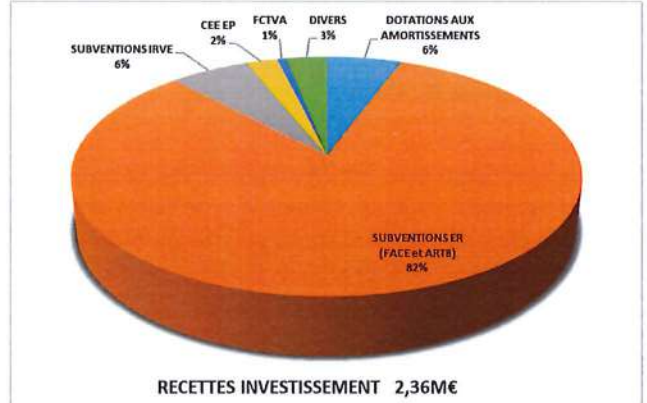
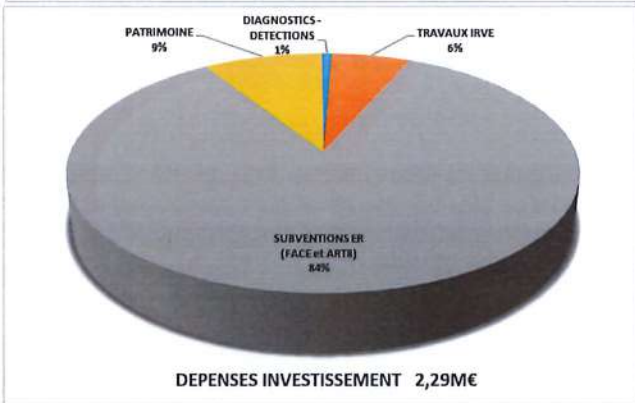
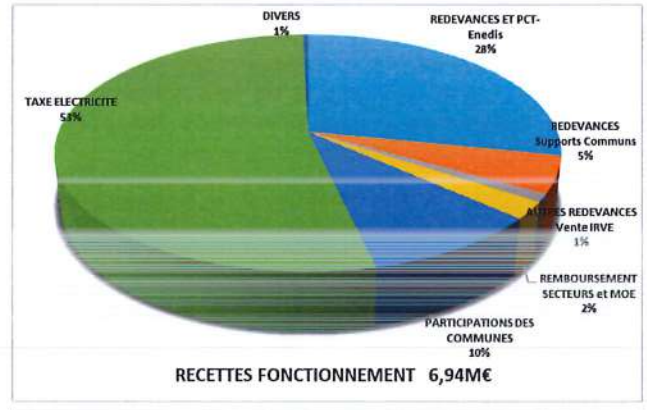
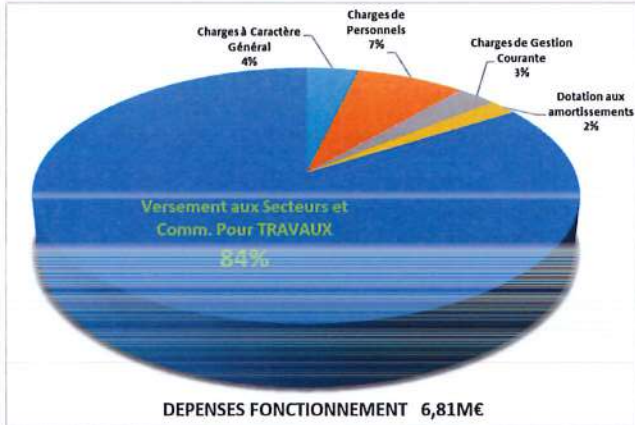
Investissement
9 392 884 €

Recettes
22 460 069 €

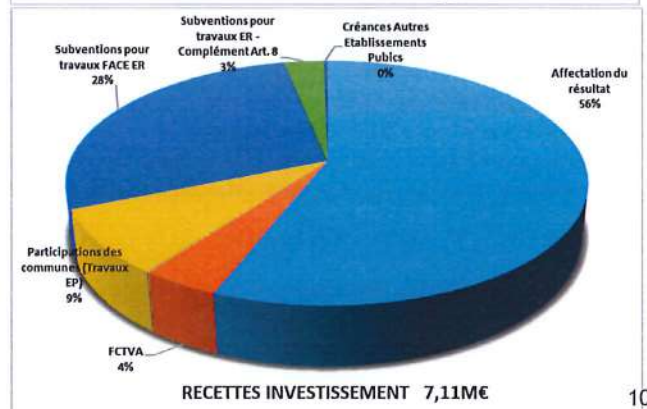
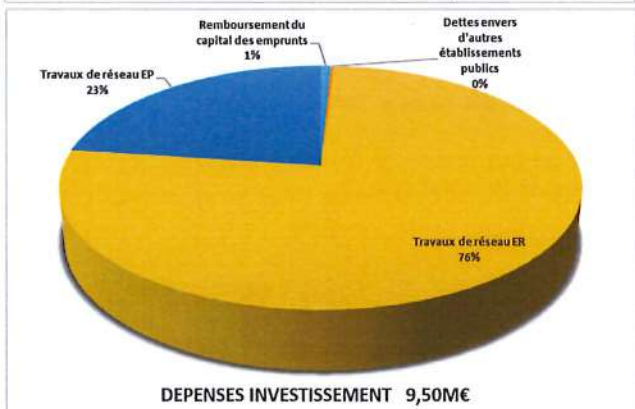
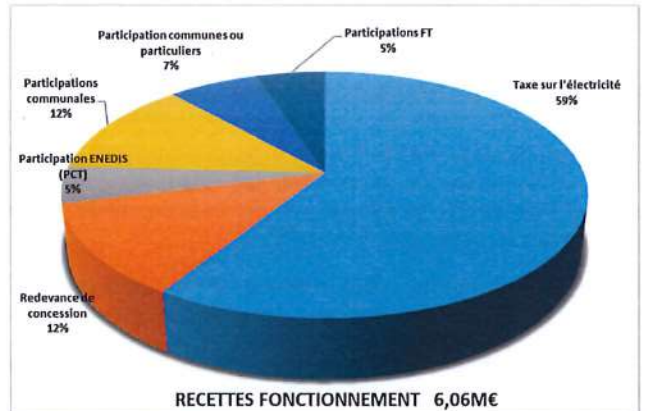
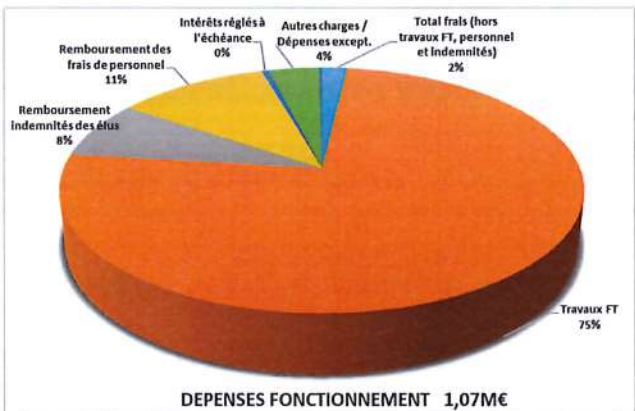
Fonctionnement
12 995 369 €

Investissement
9 464 700 €

BUDGET PRINCIPAL 2022



BUDGETS ANNEXES 2022



NOS MISSIONS



Electrification Rurale

La FDEE 19 est propriétaire de l'ensemble du réseau électrique basse et moyenne tension. Elle adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, des renforcements, des dissimulations ou encore des sécurisations.

Il s'agit d'une compétence obligatoire et **214** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Eclairage Public

La FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en éclairage public pour ses adhérents.

Il s'agit d'une compétence optionnelle et **199** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Système d'Information Géographique

La FDEE 19 est dotée d'une plateforme de cartographie, le « SIG 19 », qui est utilisée comme base de données pour les différentes installations d'éclairage public et d'électrification rurale comprenant les réseaux et le patrimoine.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

La FDEE 19 exerce la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, comprenant la fourniture, la mise en œuvre, l'énergie, l'exploitation et la maintenance.

144 communes ont transféré cette compétence optionnelle à la FDEE 19.



Groupement d'Achats d'Energies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergie comprenant 10 autres syndicats départementaux. Ce groupement permet de mutualiser les divers contrats des collectivités pour les énergies du gaz et de l'électricité afin d'obtenir les meilleurs offres. **149** collectivités / établissements publics sont membres de ce groupement d'achat.

Mission annexe : Réseaux de Télécommunication

Sous couvert de l'article L2224-35 du CGCT, et pour certaines opérations d'effacement de réseaux en coordination avec l'électrification rurale, la FDEE 19 réalise des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication (cuivre et fibre).



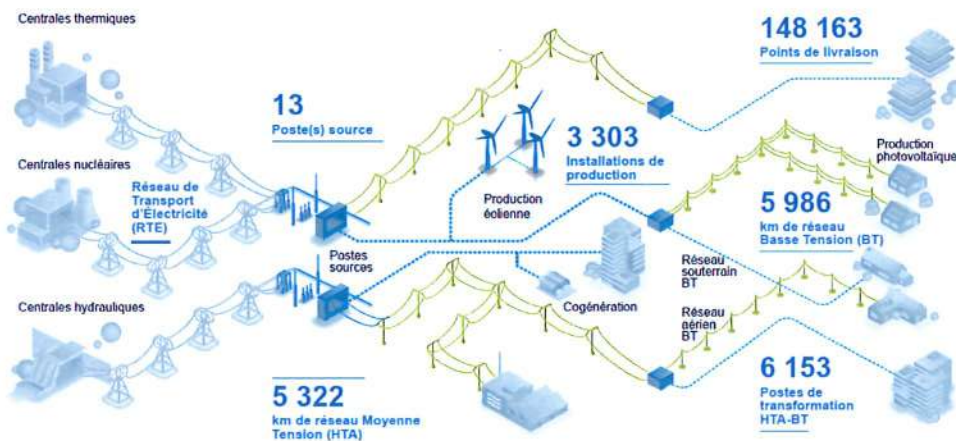
Electrification Rurale



Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité sur son territoire (réseaux moyenne et basse tension), la FDEE 19 est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour les communes adhérentes. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un Contrat de Concession.

PATRIMOINE RÉSEAU

Le réseau public de distribution d'électricité *Source : CRAC 2022 Enedis*



Réseau moyenne tension (HTA)
Longueur : 5322 km (+26km soit + 0,52%)
Principalement renouveler par Enedis

Réseau basse tension (BT)
Longueur : 5986 km (+37km soit + 0,6%)
Principalement créée et renforcé par la FDEE 19

Postes de transformation HTA/BT
6153 postes, soit en moyenne :
- 24 usagers par poste
- 76m de réseau HTA ou BT par usager

Energie acheminée : 1 255 904 MWh soit une baisse /2021 de 5,07% - Nombre de clients : 148 163 soit une hausse /2021 de 0,65%

NOS MISSIONS : Améliorer, Renforcer, Sécuriser ...

Le Maire et/ou le délégué de la FDEE 19 a la capacité de signaler toute difficulté concernant les réseaux électriques de leur commune selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par Enedis et/ou la FDEE 19.

Renforcement

La FDEE 19 investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers. Prise en charge de **100 %** de la majeure partie des affaires.

Sécurisation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains. Prise en charge de **100 %**.

Enfouissement

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (télécommunication, éclairage public, ...) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux. Prise en charge de **100 %** pour les réseaux électriques et **50 %** pour le GC des réseaux de télécommunications.

Extension

La FDEE 19 gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, des professionnels ou des collectivités et leurs établissements publics. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant. Prise en charge différente selon les cas : <http://www.fdee19.fr/fr/information/48003/financement-raccordements>



Afin d'éviter toutes urgences et oublis, il est fortement conseillé aux collectivités ou particuliers de déclarer le plus en amont possible leurs travaux et demande de raccordement via le formulaire suivant le lien : <http://www.fdee19.fr/fr/information/41662/instruction-cu-pc>

LES DÉROULÉS D'INTERVENTION : Généralités

- ⚡ Réception de la demande, définition du besoin, réunion de pré-piquetage sur site avec les acteurs concernés (Élus, Bureau d'Etudes, Enedis, Opérateurs Télécom, Syndicat des eaux, ...) afin de définir le tracé et soulever les contraintes possibles, études de l'affaire
- ⚡ Réunion éventuelle de coordination avec les différents concessionnaires
- ⚡ Intégration des plans si coordination
- ⚡ Demande des autorisations (passage, servitudes, ...) et communication de l'article R323-25 aux différents organismes concernés (Enedis, UDAP, Orange, CD19, Gestionnaire de voirie, Syndicat AEP, ...)
- ⚡ Réalisation des travaux
- ⚡ Mise en service en coordination avec Enedis, éventuellement intervention des opérateurs de télécommunication pour dépose de leur propre réseau
- ⚡ Réception des travaux et contrôle de conformité

2022 EN CHIFFRES (opérations facturées en cours de réalisation ou soldées)

RENFORCEMENT

141 opérations
1 392 000 €



EXTENSION

331 opérations
1 879 314 €


ENFOUISSEMENT

163 opérations
3 121 840 €

SÉCURISATION

104 opérations
852 858 €

CONTRÔLE DE CONCESSION

<p>Temps moyen de coupure</p> 	<p>Critère B : temps moyen d'interruption d'électricité subi par les clients raccordés en BT</p> <p>FDEE 19 en 2022 : 80,7 min Moyenne nationale : 64,1 min</p> <p>SATISFAISANT <i>Avec une nuance : Stabiliser la valeur dans le temps</i></p>	<p>Continuité de fourniture</p> 	<p>La tenue de tension se situe à 1,97 % alors que le décret impose 5 %</p> <p>CONFORME</p>	<p>Tenue de tension</p> 	<p>En 2022 : 0,56 % alors que le décret impose 3 %</p> <p>CONFORME</p>
---	--	---	--	---	---



Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tensions répétées, il est important d'en informer la FDEE 19. n'hésitez pas à nous contacter : 05 55 20 89 51 ou accueil@fdee19.fr



Interlocuteur : Eric SIMON
05 55 21 36 14
e.simon@fdee19.fr



Eclairage Public



La FDEE 19 œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergies avec des gains financiers non négligeables pour les communes dans le respect et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 199 communes sur 214 ont transféré à la FDEE 19 leur compétence éclairage public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement (97 % des communes éligibles nous font confiance).



Le contexte de l'éclairage public a, depuis 2021, subi quelques mutations : l'intérêt suscité par la capacité de gains énergétique et économique ou encore l'impact négatif de l'éclairage artificiel notamment sur le vivant en général.

Dans son rapport public annuel 2021, la Cour des Comptes estime « qu'en dépit de leurs initiatives, cette compétence des communes sur l'éclairage public est exercée de manière "trop dispersée et sans vision de long terme", aux dépens des enjeux économiques et environnementaux que cela représente ». Pour la Cour des Comptes, il est essentiel d'optimiser la gestion de l'éclairage public et ainsi de lutter contre l'importante vétusté des luminaires.

Pour le territoire de la FDEE 19, avant 2022, plus de 40 % des luminaires étaient vétustes.

Plusieurs faits marquants ont obligé les élus à décider de solutions pour notamment limiter les conséquences de l'augmentation du MWh :

FAITS MARQUANTS

- Très forte demande en énergie du fait de la reprise post-Covid,
- Incertitudes de l'état des centrales nucléaires,
- Hausse des prix du gaz (menace d'embargo russe et invasion de l'Ukraine),
- Augmentation de la consommation en lien avec un climat rigoureux courant avril 2022

SOLUTIONS

Pour les rénovations, nouvelle répartition financière :

35 % commune - 65 % FDEE 19

Auparavant 50 % commune - 50 % FDEE 19

Subvention du FACE* :

80 % des travaux HT sur la rénovation des armoires

*FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Coupage de nuit de l'éclairage public

Cette manipulation se fait au sein de l'armoire, en programmant l'horloge astronomique :

FACE - Sous-Programme Transition Energétique

En 2022, la FDEE 19 est lauréate d'un programme FACE pour un montant de 1,5 million d'euros de travaux pour la rénovation des armoires vétustes et la mise en œuvre d'horloges astronomiques. L'année 2022 fut consacrée aux différentes études de faisabilité de ces travaux pour les communes dites rurales. Les travaux seront effectués en 2023. Ce seront environ 600 armoires qui seront concernées par cette dotation (subvention de 80% par armoire de commande). Le reste à charge des communes sera de 10% du montant des travaux HT (non compris la mise en conformité nécessaire des réseaux en aval de l'armoire).

En 2023, il ne devrait plus rester d'armoires dans un état vétuste. Nous avons également éliminé les commandes à forfait pour que les circuits à plus de 5 luminaires puissent être coupés. Ces opérations étant réalisées dans un souci de protection de la biodiversité et d'économies substantielles.



Le passage d'un éclairage permanent à une coupure de 23h à 6h génère une économie de 62 % de temps d'éclairage (donc de consommation).



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

29 230 points lumineux

1013 ont été rénovés en 2022, soit 3,47 % de rénovation

2 742 armoires de commande

143 ont été rénovées en 2022, soit 5,22 % de rénovation



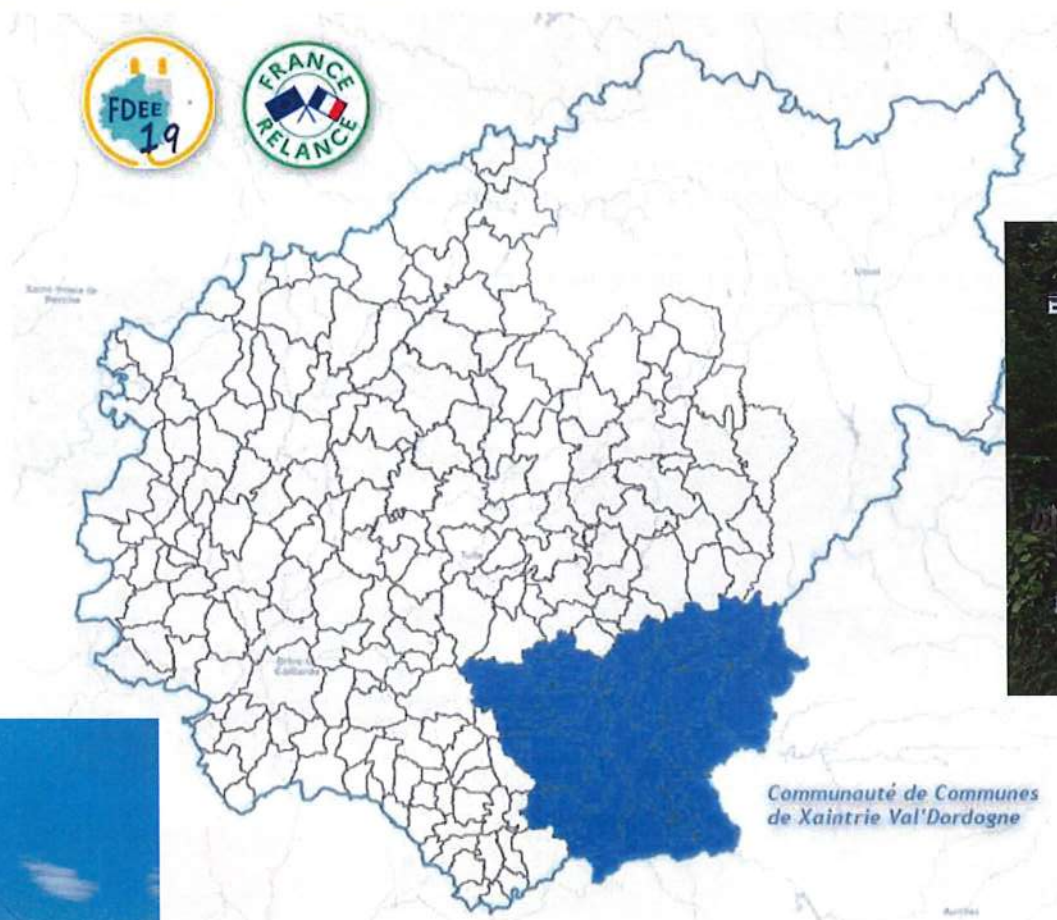
CRTE : CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne, afin de promouvoir un aménagement durable de son territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale, s'est appuyée sur les connaissances de la FDEE 19 pour réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public, favorisant l'extinction une partie de la nuit.

Deux demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 - CRTE, DSIL 2022 - CRTE ont été adressées aux services de la Préfecture. Lauréat de ces dotations, la FDEE 19 a pu :

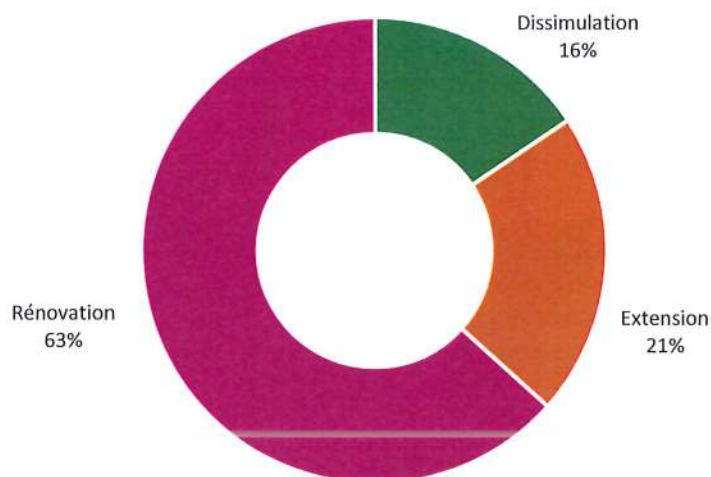
- dans un premier temps (2022), rénover et mettre en conformité 56 armoires de commande permettant aux communes de couper la nuit et ainsi réduire l'impact négatif de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et le ciel étoilé et faire, de surcroît, quelques économies d'énergie et rénover 98 luminaires passant ainsi d'une puissance moyenne de 120W à environ 60W (passage en source LED) ;
- dans un deuxième temps (2023), rénover 212 luminaires sur l'ensemble des communes.

En conclusion, ces deux opérations auront permis la rénovation et mise en sécurité de 60 % des armoires de commande et la réduction de plus de 17 % du nombre total de luminaires vétustes sur l'ensemble des communes de la communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne.



Phase CRTE	Rénovation Armoires	Rénovation Luminaires
CRTE 1	56	98
CRTE 2	0	212

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



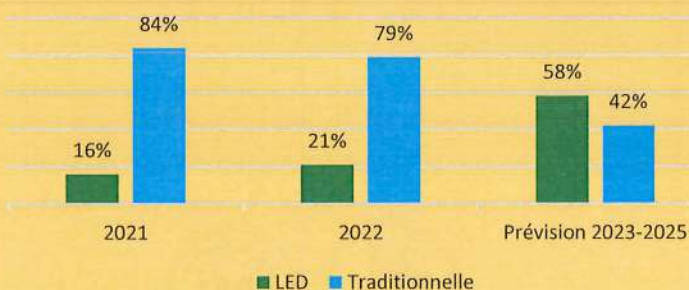
**109 opérations
d'éclairage public
2 169 469 € TTC**

Les travaux sont constitués majoritairement de rénovations. La FDEE 19 a souhaité valoriser les efforts sur les rénovations en réduisant la participation de la commune à hauteur de 35 % des travaux HT (50 % auparavant).

CAP SUR L'AVENIR

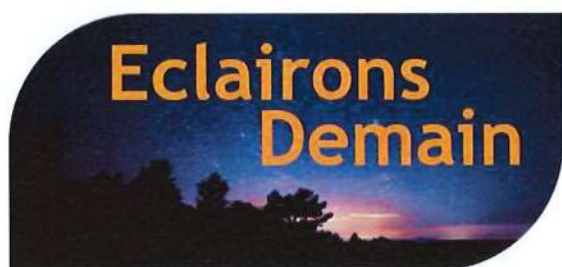
L'évolution de la répartition des types de sources est un indicateur de rénovation. En effet, depuis 2018, les rénovations se font exclusivement avec des luminaires LED (100% LED). Les avantages sont multiples, tels que des gains d'énergie importants, des frais de maintenance amoindris (moins d'éléments constituant les luminaires, des équipements plus robustes).

Répartition des types de sources depuis 2021



La part importante de la vétusté des luminaires (près de 40 % des luminaires (soit environ 12 500 luminaires en 2022)) et les urgences écologique, énergétique et financière ont engendré une réflexion pour répondre aux besoins des communes dans le but d'améliorer le service proposé par l'éclairage public.

Ainsi, la FDEE 19 a pour objectif de remplacer les 12 500 luminaires dans le cadre de l'opération « Eclairons Demain ».



Un prêt « intracting », un marché de fourniture va être établi pour rénover ces luminaires et ainsi permettre aux communes de bénéficier d'un prix au luminaire intéressant (achat de masse)



Une participation à hauteur de 35 % des travaux Hors Taxe sur ces rénovations



Valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie



Une aide accordée par le Conseil Départemental de la Corrèze



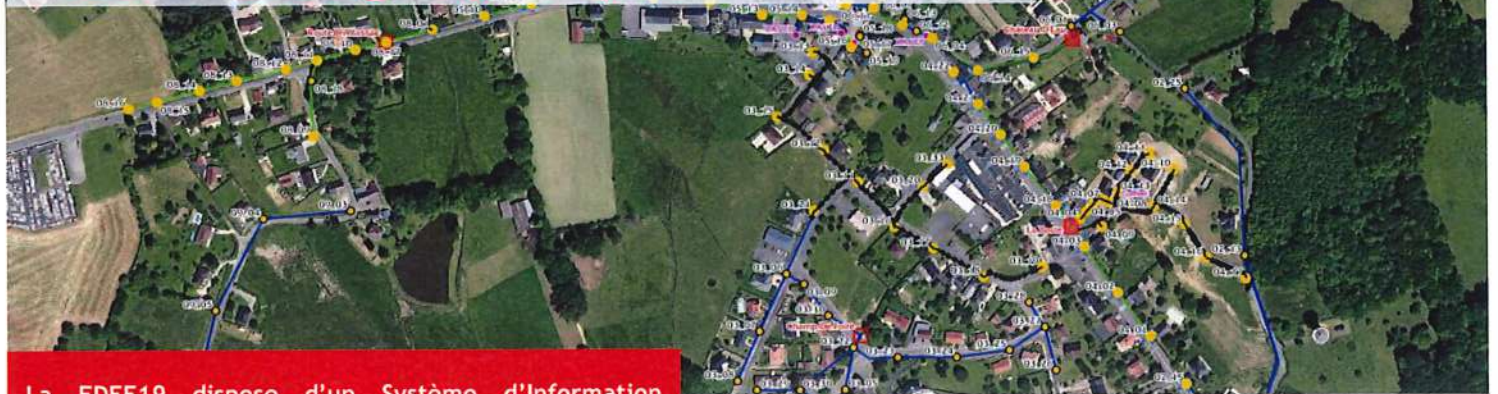
La commune adhérente bénéficiera de baisses de charges importantes (bénéfice sur les gains d'énergie, pas de frais de maintenance sur les 5 premières années au minimum) ainsi qu'un échelonnement proposé des dépenses sur 8 ans, à partir de 2025.



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Systeme d'Information Géographique



La FDEE19 dispose d'un Système d'Information Géographique dénommé « SIG19 »

Il s'agit d'une plateforme cartographique disponible sur Internet, représentant les données patrimoniales des différentes compétences de la FDEE 19 (Eclairage public et électrification rurale entre autres).

HISTORIQUE DU SIG DE LA FDEE 19

Chaque commune adhérente à la compétence Eclairage Public a bénéficié d'un diagnostic de son patrimoine. Ainsi les armoires de commande, les points lumineux et les réseaux ont été répertoriés sur le terrain.

Suite de cet inventaire, en combinant les données géographiques et les données structurales de chaque équipement, un état des lieux a été élaboré en prenant en compte, notamment, l'état de chaque élément.

Une fois l'intégration des données dans notre système géographique réalisée, chaque commune a, aujourd'hui, la possibilité d'accéder aux cartographies thématiques de son patrimoine d'éclairage public mais également aux données d'électrification rurale.

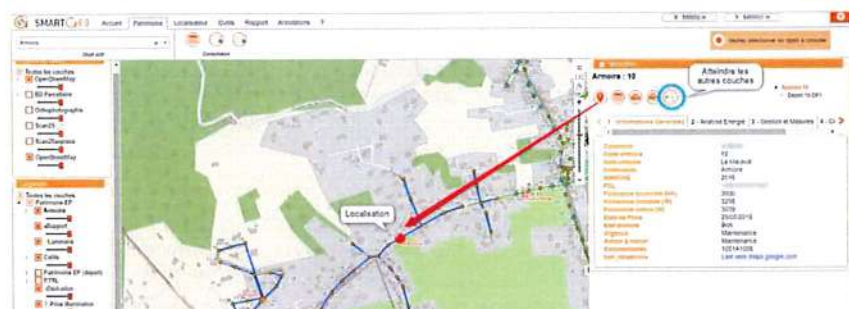
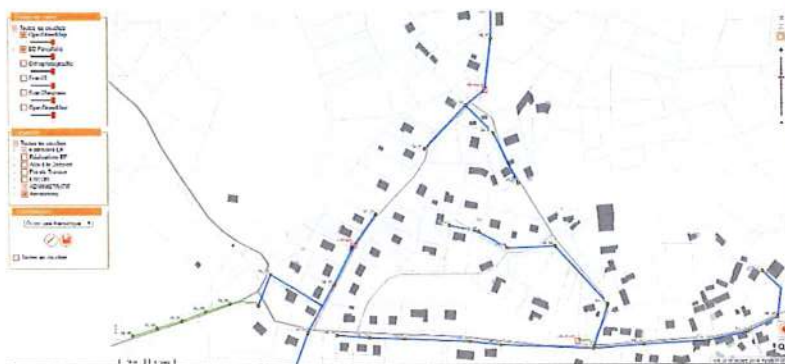
Dans un horizon relativement proche, le SIG19 permettra de simplifier les démarches en terme de maintenance des installations d'Eclairage Public.

En perpétuelle évolution, SIG19 est l'outil d'aide à la décision par excellence. Il permet l'interprétation des informations « terrain » et une vue précise sur le patrimoine communal.

« SIG19 » est accessible à toutes les communes

Au regard du nouvel intérêt porté par de nombreux élus des communes adhérentes sur leur patrimoine d'éclairage public, des présentations, avec le concours du SIG19, exposées par les techniciens de la FDEE 19, ont permis de les sensibiliser sur 3 thématiques :

- *Les technologies en éclairage public : l'ambition de mieux éclairer*
- *L'impact sur la biodiversité*
- *Les économies engendrées*



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Depuis plusieurs années, la FDEE 19 contribue au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en maillant son territoire.

CHIFFRES CLÉS POUR LA FDEE 19 EN 2022

41

bornes en service



35 bornes normales
(≤ 22 KVA)



6 bornes rapides
(50 KVA)

6,36 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne normale

7 634

sessions de recharge effectuées en 2022

142

MWh d'énergie consommée

6,68 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne rapide

103

TeqCO₂ économisées

55 188 €

de recettes

LA FDEE 19 ASSOCIÉE AU RÉSEAU MOBIVE

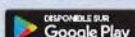
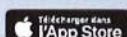
Mobive a été créé en 2016 par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine visant à développer un réseau d'infrastructures de recharge. Toutes les fonctionnalités sont disponibles sur l'application téléphone mobile (abonnement, localisation de borne, paiement des recharges, etc.)

www.mobive.fr



Téléchargez gratuitement l'application Mobive et localisez toutes les bornes de recharge accessibles du réseau !

Download the Mobive app for free and locate all accessible charging stations on the network !



mobive
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine



Près de 900 bornes



Près de 9500 abonées



Réseauinteropérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs



Près de 1600 points de charge



Réseau accessible 24h/24 et 7j/7 quel que soit le véhicule



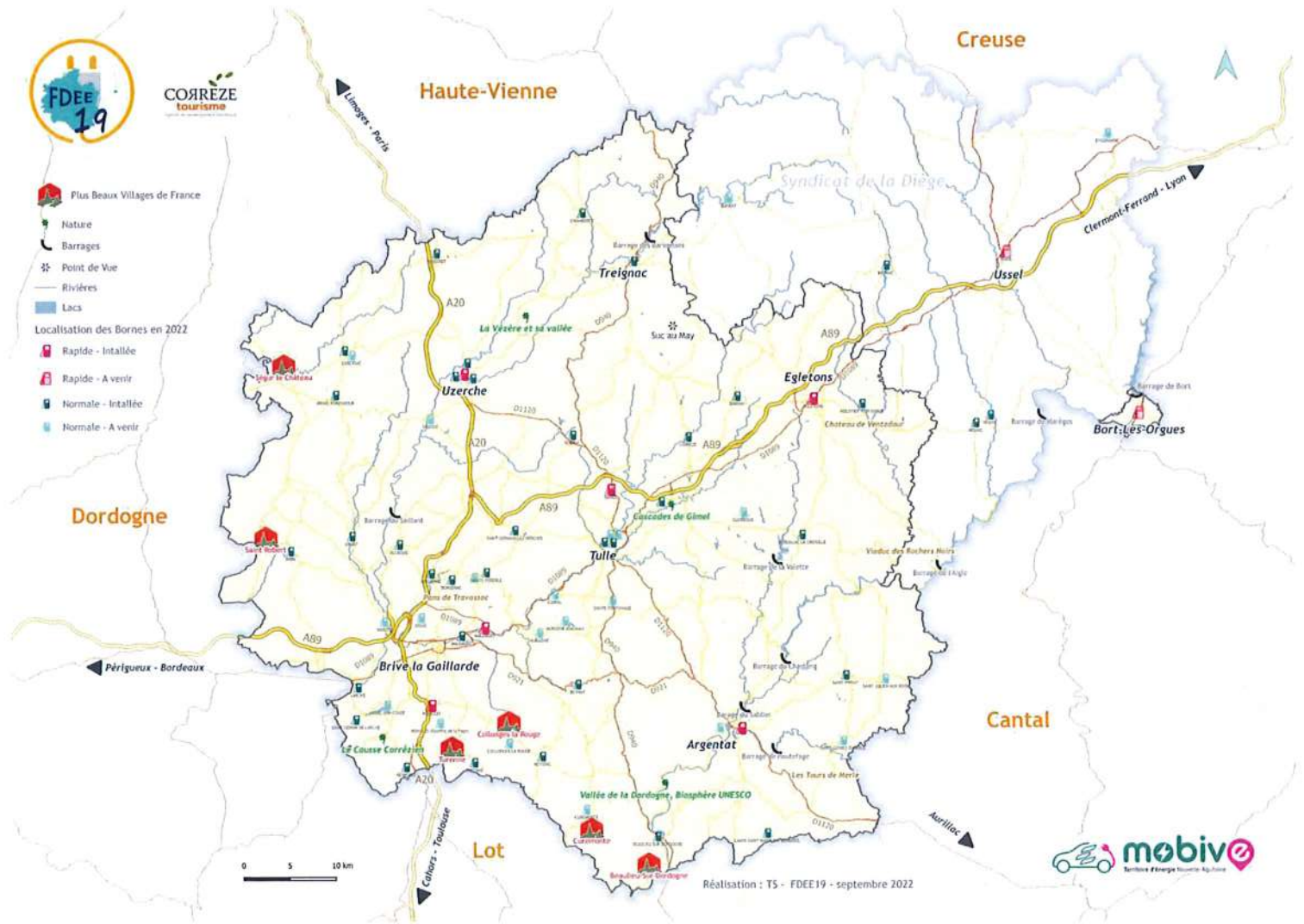
11 parcs de bornes de recharge sur la Nouvelle-Aquitaine

UN RÉSEAU QUI S'ÉTOFFE



CORREZE
tourisme

- Plus Beaux Villages de France
- Nature
- Barrages
- Point de Vue
- Rivières
- Lacs
- Localisation des Bornes en 2022
- Rapide - Installée
- Rapide - A venir
- Normale - Installée
- Normale - A venir



LA BORNE NORMALE

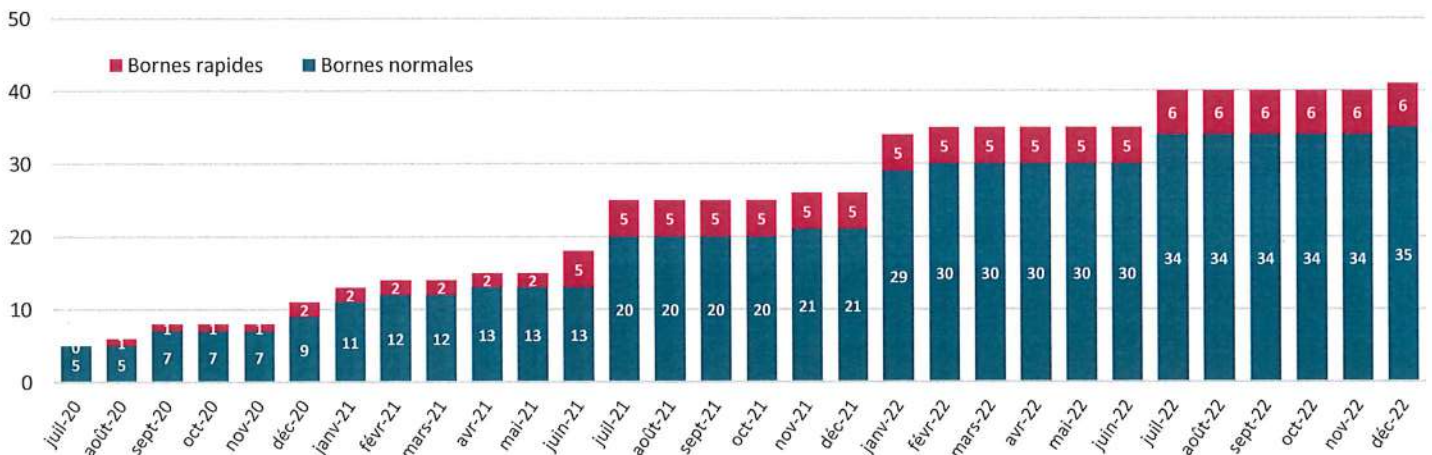
- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA (en fonction du véhicule)
- Dispose de socles de prise de type 2 et de socles de prise de courant de type E (domestique)
- Durée de recharge : 2h en moyenne



LA BORNE RAPIDE

- Délivre une puissance supérieure à 22kVA
- Dispose d'un connecteur de type 2, d'un connecteur Combo et d'un connecteur Chademo
- Durée de recharge : 30min en moyenne

Evolution du nombre de bornes en service par type

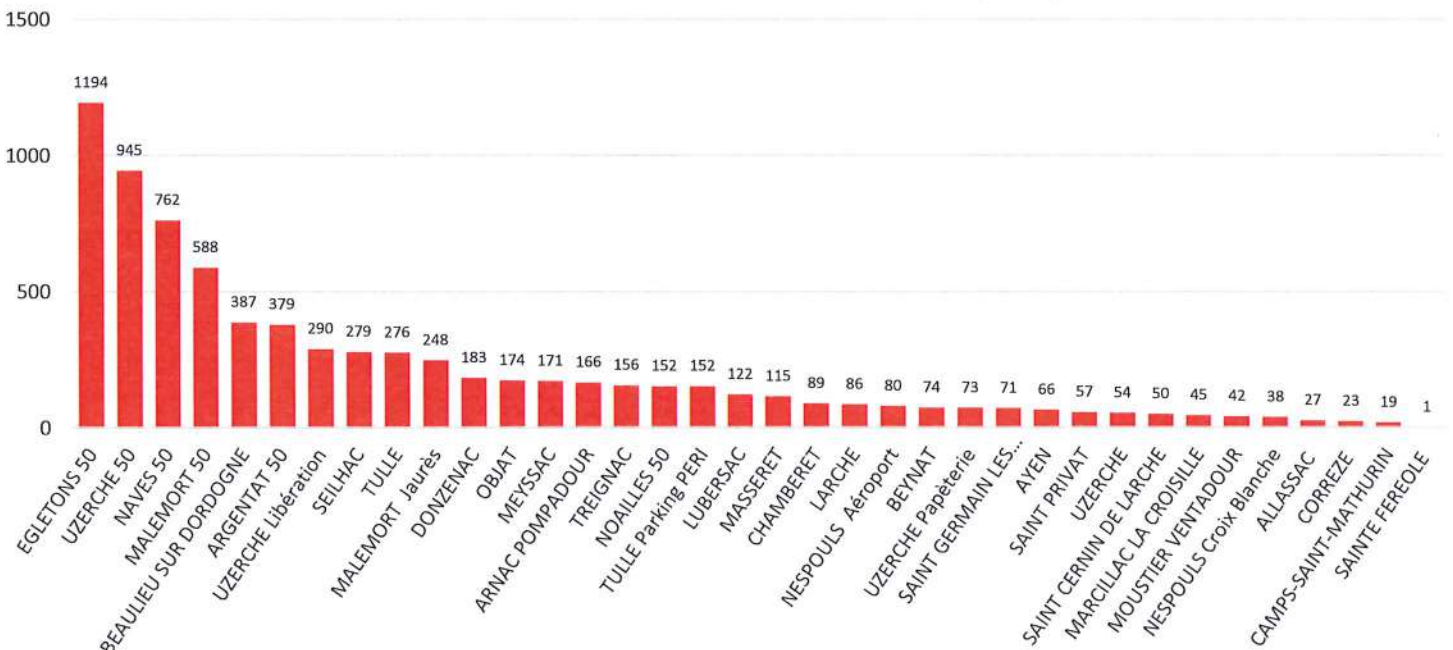


ZOOM SUR L'UTILISATION DES BORNES

Données dynamiques des bornes depuis leur mise en service jusqu'au 31 décembre 2022

Type de bornes	Ville	Adresse	Date de mise en service	Taux de disponibilité (%)	Taux de hors connexion (%)	Taux de défaut (%)	Taux d'occupation (%)	Nombre de sessions initiées	Nombre de sessions réussies	Consommation moyenne par session (kWh)	Durée moyenne par session
Rapides	ARGENTAT	7 AVENUE VICTOR HUGO	01/08/2020	98,32	0,42	1,25	4,35	1212	696	22,0	01:02:08
	EGLETONS	47 AVENUE CHARLES DE GAULLE	14/12/2020	96,57	1,75	1,68	6,66	3380	2100	24,0	00:46:46
	MALEMORT	RD 1089	21/06/2021	94,40	5,60	0,00	5,25	1084	820	17,7	00:37:57
	NAVES	6 RUE GUSTAVE VIDALIN	21/06/2021	75,44	23,20	1,36	3,01	1643	1075	19,9	00:40:23
	NOAILLES	PLACE CHARLES DE GAULLE	04/07/2022	88,76	8,14	3,10	4,70	232	152	19,5	00:38:04
	UZERCHE	CHEMIN DES LEZES	10/06/2021	83,47	15,89	0,63	3,09	2003	1470	14,1	00:37:07
Normales	ALLASSAC	PLACE ALLEGRE	06/07/2022	85,39	11,23	3,38	0,42	31	27	9,5	01:19:05
	ARNAC POMPADOUR	ALLEE DES MARRONNIERS	28/07/2021	94,19	5,81	0,00	3,39	256	211	14,5	02:10:50
	AYEN	19 ROUTE DU SOULET	01/02/2020	98,27	1,73	0,00	1,33	128	113	25,8	02:34:03
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	PLACE DU CHAMP DE MARS	01/07/2019	97,29	1,82	0,89	8,25	897	812	17,9	01:58:45
	BEYNAT	2 PLACE DU 8 MAI 1945	01/04/2021	79,65	20,35	0,00	1,51	115	88	16,7	01:50:37
	CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL	D13	30/07/2021	78,16	21,81	0,03	0,08	34	21	15,0	01:31:44
	CHAMBERET	10 ROUTE DES MONEDIERES	14/12/2020	99,35	0,65	0,00	1,55	153	114	18,6	01:44:40
	CORREZE	MAISON MÉDICALE	05/07/2022	60,60	39,12	0,29	0,59	33	23	20,0	02:14:57
	DONZENAC	AVENUE JEAN CHICOU	19/07/2021	72,91	27,09	0,00	6,75	380	202	19,1	03:51:52
	LARCHE	3 PLACE DU DOCTEUR RENÉ JAUBERTIE	04/01/2021	93,16	6,78	0,06	1,91	165	140	16,0	01:56:20
	LUBERSAC	AVENUE DU CHATEAU	02/09/2020	87,57	12,43	0,00	3,28	286	240	21,8	03:33:25
	MALEMORT	118 RUE JEAN JAURÈS	27/01/2021	75,93	18,98	2,08	5,54	435	375	20,4	01:47:03
	MARCILLAC LA CROISILLE	PLACE DOCTEUR RAOUL PEUCH	14/12/2020	98,86	1,14	0,00	1,36	136	106	17,1	02:17:12
	MASSERET	PLACE MARCEL CHAMPEIX	05/07/2022	93,59	6,11	0,30	4,69	131	115	17,3	01:38:10
	MEYSSAC	514 BOULEVARD DU QUERCY	02/09/2020	95,27	4,73	0,00	2,36	262	230	19,0	02:24:02
	MOUSTIER VENTADOUR	LA CHANSELVE	28/07/2021	92,70	7,30	0,00	3,45	70	48	13,4	01:31:35
	NESPOULS	LA CROIX BLANCHE	26/07/2022	88,98	10,02	1,00	0,55	46	38	13,6	01:06:25
	NESPOULS	AÉROPORT	01/02/2020	99,40	0,60	0,00	4,33	155	133	15,0	05:42:19
	OBIAT	PLACE CHARLES DE GAULLE	10/07/2020	98,48	1,52	0,00	1,27	273	240	14,1	01:42:24
SAINT CERNIN DE LARCHE	D59	05/11/2021	81,97	18,03	0,00	0,34	82	50	15,3	01:18:42	
SAINT GERMAIN LES VERGNES	LE BOURG	19/07/2021	82,08	16,83	1,09	0,71	111	87	17,9	01:43:08	
SAINT PRIVAT	LE BOURG	28/07/2021	83,20	15,83	0,97	1,09	97	67	16,6	01:41:11	
SAINTE FEREOLE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22/11/2022	67,07	32,20	0,73	0,02	7	1	0,7	00:06:31	
SEILHAC	1 PLACE DE L HORLOGE	24/02/2021	89,24	10,76	0,00	2,70	426	350	13,8	01:14:21	
TREIGNAC	PLACE DES PENITENTS	01/07/2020	96,86	3,14	0,00	1,19	350	235	20,5	02:24:36	
TULLE	AVENUE LUCIEN SAMPEIX	21/07/2021	84,42	15,58	0,00	3,70	368	312	15,4	02:20:53	
TULLE	17 QUAI GABRIEL PERI	13/01/2021	70,53	29,47	0,00	3,50	266	152	16,3	02:41:03	
UZERCHE	ALLEE DE LA PAPETERIE	10/02/2022	48,77	15,74	35,49	0,85	149	73	14,0	01:51:33	
UZERCHE	AVENUE DE LA GARE	08/02/2022	69,94	29,59	0,47	1,57	77	54	11,9	01:05:39	
UZERCHE	PLACE DE LA LIBERATION	10/02/2022	89,04	10,29	0,67	7,15	349	290	21,4	03:39:00	

Nombre de sessions réussies par station (2022)

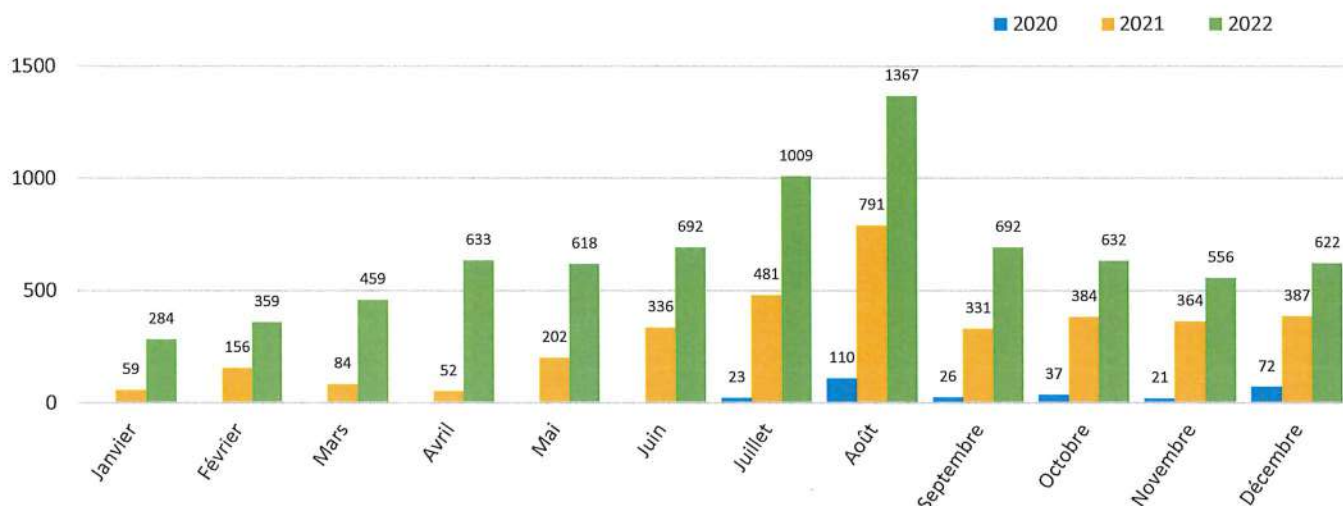


Les bornes rapides (50 kVA) sont globalement les plus utilisées.

Elles sont situées à proximité d'axes de circulation fréquentés et dédiés à l'itinérance. Peu de bornes remplissent cette fonction en Corrèze.

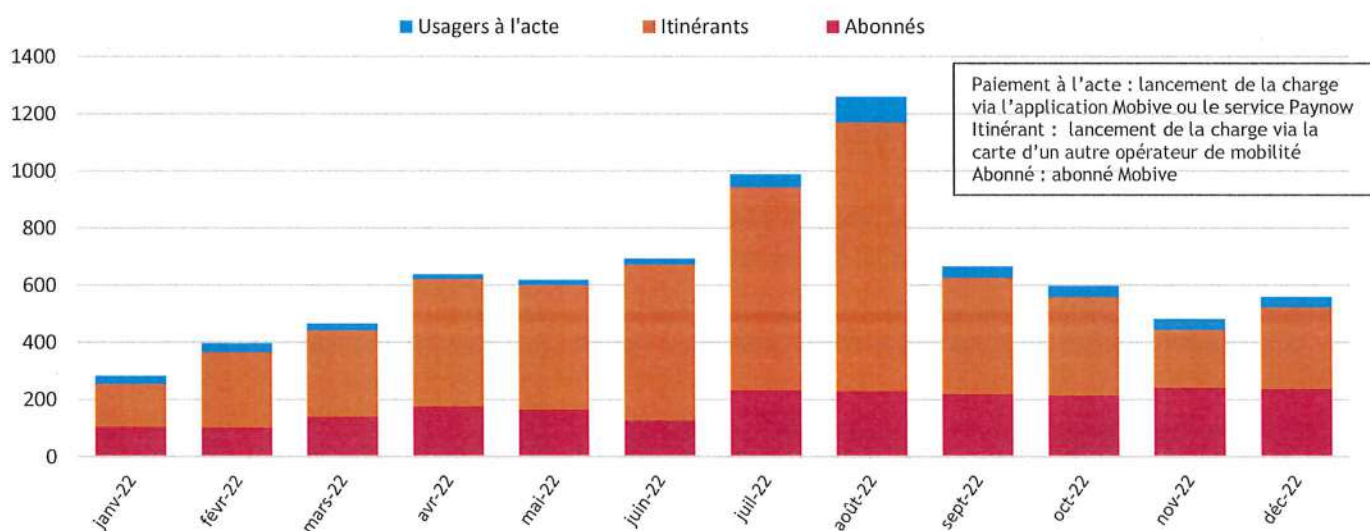


Evolution du nombre de charges



Le nombre de charges a augmenté de près de 58 % entre 2021 et 2022, passant de 4880 à 7634. Le profil d'utilisation reste quant à lui identique avec des « pics » d'utilisation observés en saison estivale en lien avec la stratégie initiale de déploiement, axée sur les lieux touristiques.

Evolution mensuelle des sessions par types d'usagers



Si le nombre de charges initiées par des abonnés Mobive varie peu selon la période de l'année, celles effectuées par des usages en itinérance augmentent significativement en période estivale.

COÛTS D'EXPLOITATION

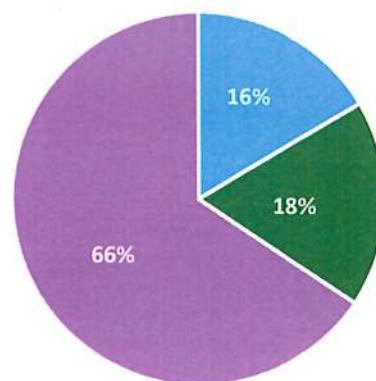
RECETTES : 55 188 €

DÉPENSES : 106 700 €



Malgré une fréquentation des bornes plus importante, les recettes d'exploitation couvrent à peine 52 % des frais principalement en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Répartition des frais 2022



Supervision Maintenance Energie

LE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE) DE LA CORRÈZE VALIDÉ

UN OUTIL OFFICIEL DE PLANIFICATION D'INSTALLATION POUR LES IRVE

Prévu dans le cadre de l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, le SDIRVE est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.

En Corrèze, la FDEE 19 et le Syndicat de la Diège se sont associés afin d'élaborer ce schéma, départementaliser le déploiement, et le rendre plus constructif et adapté aux nouveaux modes de transport électromobile durable.

Pour ce faire, un Comité de Pilotage a été mis en place. Celui-ci a été composé de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Départemental de la Corrèze, le Syndicat de la Diège et la FDEE 19.



A SUIVRE EN 2023...

- Evolution des tarifs Mobive :

Pour information, les tarifs Mobive vont évoluer au 2ème semestre 2023 pour simplifier la grille tarifaire et pour s'adapter de nouveau à l'augmentation des coûts de l'énergie.

- Le déploiement se poursuit :

7 nouvelles bornes prévues dans le SDIRVE en services depuis le début de l'année 2023 (Turenne, Sarran, Clergoux, Gimel-les-Cascades, Donzenac (*Pans de Travassac*), Ussac et Aubazine).

- Les bornes de recharge de Brive intègrent le réseau Mobive au 1er février 2023 :

A la suite d'une délibération du conseil municipal du 9 novembre 2022, la ville de Brive a acté le transfert de la compétence "IRVE" à la FDEE 19 pour le 1er janvier 2023.

Les 6 bornes déjà installées ont été remplacées afin de pouvoir intégrer le réseau Mobive.

11 bornes supplémentaires seront installées afin de suivre l'évolution croissante des besoins en recharge de véhicules électriques sur la commune.

- Une expérimentation d'autopartage à l'aéroport de Brive - Vallée de la Dordogne :

L'aéroport de Brive - Vallée de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ont souhaité s'appuyer sur la FDEE 19 pour l'exploitation de la borne dédiée au service d'autopartage de véhicules électriques sur le parking de l'aéroport (2 véhicules disponibles). Une seconde borne, implantée à proximité immédiate de la borne Mobive, est donc actuellement gérée par la FDEE 19 sur le parking de l'aéroport dans le cadre de cette expérimentation.



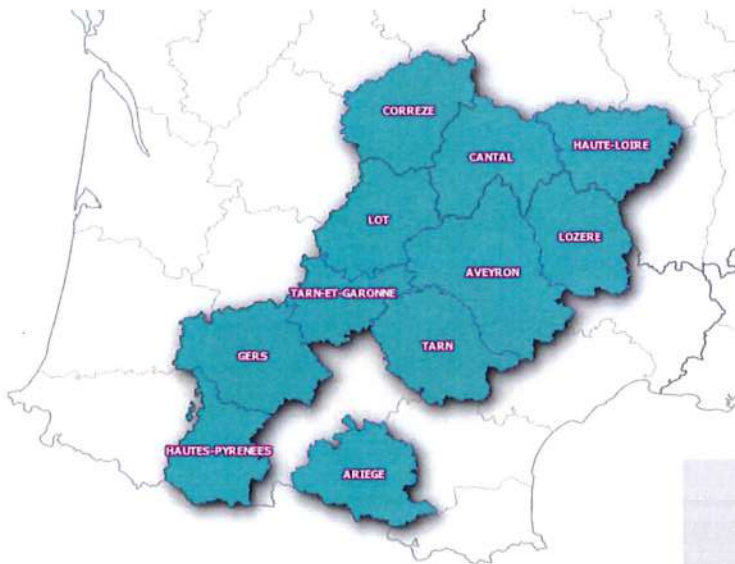
Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr



Groupement d'Achats d'Énergies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergies, électricité et gaz, avec 10 autres syndicats d'énergies départementaux.

DÉPARTEMENTS PILOTES DU GROUPEMENT



LES CHIFFRES 2022

La fin d'année 2021 a été marquée par une hausse spectaculaire du prix des énergies s'expliquant principalement par la relance économique faisant suite aux confinements successifs. Ceci a entraîné mécaniquement des hausses significatives sur les coûts de l'électricité et du gaz.

Face à la flambée des prix en électricité, les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures pour l'année 2022 :

- L'abaissement de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), composante de la facture d'électricité, de 22,5€/MWh à 1 €/MWh.
- 20 TWh additionnel pour le mécanisme d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), ARENH représentant une part non négligeable des achats de notre groupement.



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	149	2 400
Nombre de PDL	3 225	42 880
Consommation	39 GWh	620 GWh
Montant facturés	7,2 millions d'€	109,2 millions d'€
Augmentation moyenne 2021/2022	+ 36 %	+ 40 %



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	15	315
Nombre de PCE	96	2 110
Consommation	13 GWh	190 GWh
Montant facturés	1,3 millions d'€	21,6 millions d'€
Augmentation moyenne 2021/2022	+ 105 %	+ 103 %

OUTIL D'EFFICACITE ÉNERGETIQUE

Uniquement pour les membres du groupement

Retrouvez toutes les informations concernant votre collectivité sur l'outil d'efficacité énergétique MET-DEEPIK disponible gratuitement.



Tableau de bord général

Consommations mensuelles



Carte de chaleur

Courbe des puissances atteintes

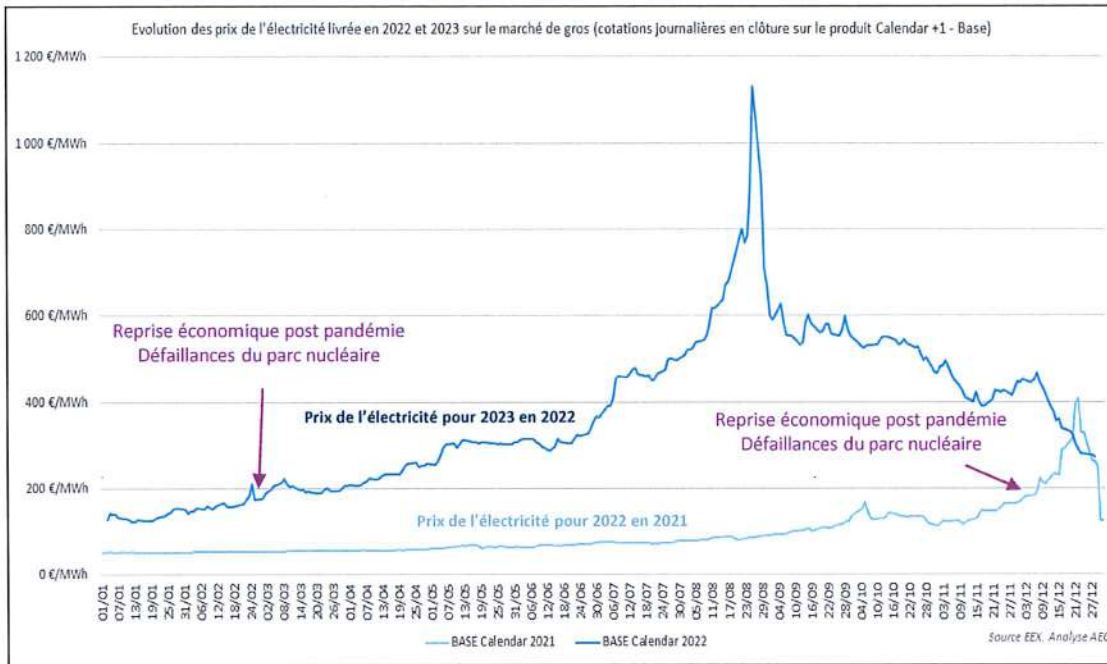


QUELLE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2023 ?

Afin de provisionner la fourniture d'électricité et de gaz en 2023, le groupement de commande a utilisé la méthode d'achats fragmentés par prises de position dite « achats clics ». Cette stratégie a permis au groupement de fractionner les achats afin de trouver des opportunités lorsque les prix du marché étaient à la baisse. Ce travail a nécessité une veille quasi constante de l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes tout au long de l'année 2022.

Les prix associés à la fourniture d'électricité

L'année 2022 a été marquée par une augmentation du prix de l'électricité sans précédent (bien plus importante qu'en 2021). Bien que le marché de gros de l'électricité se soit retourné après l'atteinte d'un record à 1130€/MWh, le cours est resté très au-dessus des valeurs historiques. Dans ce contexte, le groupement d'achat n'a pas pu éviter une nouvelle hausse des prix unitaires pour ses membres pour l'année 2023.



Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante.

Néanmoins, malgré un prix moyen de l'électricité quatre fois supérieur à celui de 2022, la hausse pour 2023 sera contenue à environ 40-45 % en moyenne sur l'ensemble de groupement.



Les bordereaux des prix unitaires ne tiennent pas compte des différents dispositifs de soutien

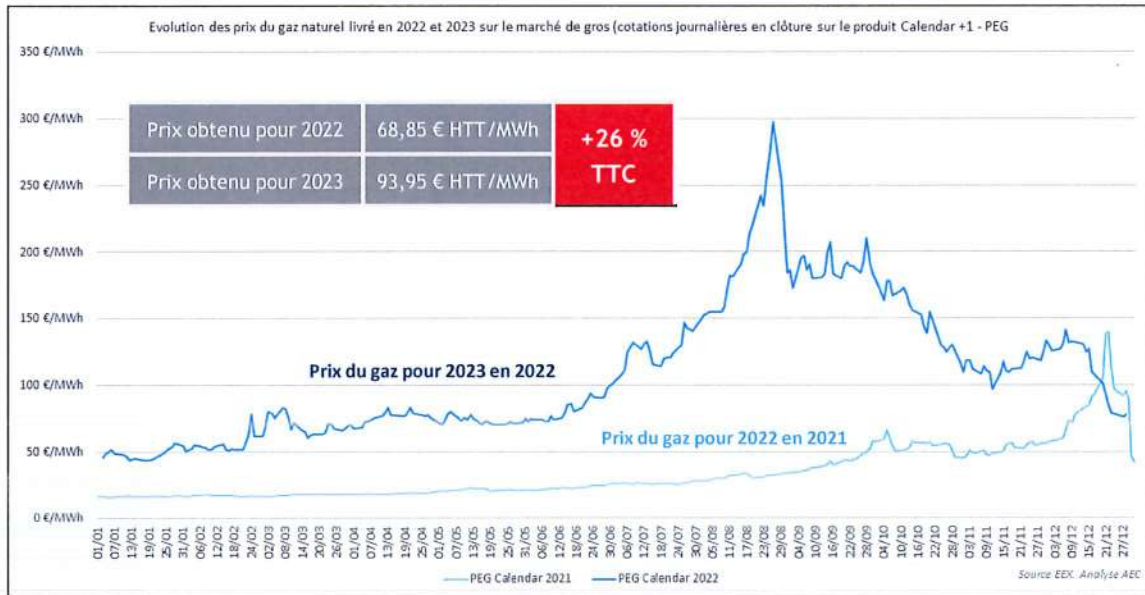
Prix unitaires de fournitures (€HTT/MWh)	Base	HP	HC	Pointe	HPSH	HCSH	HPSb	HCSb
C5 Bâtiments/équipements	251,41	250,59	166,70	-	342,37	305,52	161,56	23,07
C5 Eclairage public	109,69	-	-	-	-	-	-	-
C4	-	-	-	-	352,16	313,35	164,43	34,32
C3	-	-	-	369,79	347,03	306,57	171,40	31,69
C2	-	-	-	364,06	340,63	301,98	161,02	14,71
C1	-	-	-	407,28	383,17	343,58	204,94	57,76

Evolutions à prévoir pour l'année 2023 en fonction du marché auquel le membre est rattaché en 2022 (avant aides de l'Etat) :

Segments tarifaires	Evolution pour les membres de ...	L'AC2021ACHAMETE	L'AC2020ACHAMETE
C5 Bâtiments et équipements		+ 47 % TTC	+ 108 % TTC
C5 Eclairage public		- 2 % TTC	+ 21 % TTC
C4		47 % TTC	+ 108 % TTC
C1/C2/C3		50 % TTC	+ 118 % TTC

Les prix associés à la fourniture de gaz

Encore plus dépendant du contexte international, le prix du gaz sur les marchés a lui aussi atteint des sommets en 2022 avec un pic à près de 300€ du MWh en août. Ici encore, la stratégie d'achat du groupement a permis de juguler la hausse à + 26% TTC.



Terme fixe annuel applicable au point de livraison relevant des segments tarifaires de distribution (€/HTT/an)	T1/T2	30,00
	T3/T4	166,00
Prix unitaire de fourniture du gaz naturel (€/HTT/MWh)		93,95
Prix unitaire associé aux garanties d'origine (€/HTT/MWh)		12,50
Prix unitaire associé aux obligations d'économies d'énergie (€/HTT/MWh)		5,72

QUELLE AIDES EN 2023 ?

L'État tente une nouvelle fois d'endiguer les effets d'un marché devenu imprévisible en prolongeant certains dispositifs et en créant des nouveaux :

Bouclier tarifaire non membres



Pour qui ?	Structures dont les effectifs sont inférieurs à 10 ETP et dont le budget n'excède pas 2 millions d'euros et qui n'ont pas souscrit d'offre de marché (donc éligible aux TRV)
Principe ?	Augmentation gelée à 15%

Bouclier tarifaire membres



Pour qui ?	Structures éligibles aux TRV appartenant au groupement d'achat
Principe ?	Décote sur le prix unitaire de fourniture HT des sites C5 équivalente à l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé à 15%

Amortisseur électrique



Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités territoriales et leurs groupements Les entreprises de moins de 250 salariés dont le CA n'excède pas 50 millions d'euros
Principe ?	Application d'un prix moyen annuel (hors acheminement et hors taxes) de 180 €/MWh sur 50 % de la consommation totale

Un bouclier « collectif » sur les factures d'électricité et de gaz

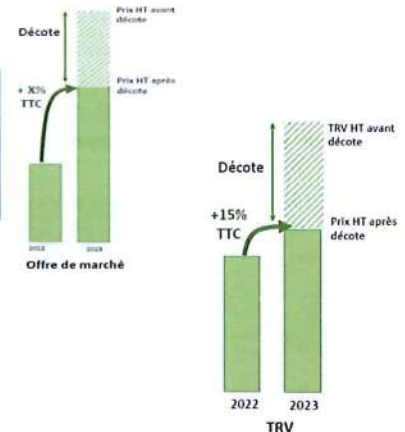


Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> L'habitat collectif Les Etablissements et les services qui accueillent des personnes âgées Les structures de l'aide sociale à l'enfance
Principe ?	Application d'une décote calculée à partir de l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé, le dispositif s'applique pour l'électricité et le gaz

Mais aussi...



CPSE réduite	Prolongation de l'application d'une CSPE réduite sur les factures d'électricité en 2023
Filet de sécurité	Dotation pour les collectivités territoriales respectant certains critères, les préfetures sont chargées de décliner le dispositif à l'échelle locale



A SUIVRE EN 2023 ...

La crise énergétique que nous traversons actuellement a entraîné un ensemble de bouleversements et génère encore de fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie.

Cette situation amène également les différents acteurs (fournisseurs et acheteurs) à reconsidérer leurs positionnements stratégiques et les conditions d'exécution des contrats de fourniture.

Cette instabilité s'avère renforcée par la disparition programmée de certains mécanismes nationaux institués dans la décennie 2010 et qui influent aujourd'hui fortement sur les contrats de fourniture d'électricité (notamment, le dispositif de l'ARENH qui s'achèvera fin 2025). L'absence de visibilité sur les dispositions qui seraient prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date (prolongation, refonte, suppression définitive...) génère une incertitude supplémentaire tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs.

Face à cette situation, l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes ont pris la décision :

- ✓ de s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025). Cette solution permet ainsi d'anticiper dès à présent les achats d'énergie 2025 et d'organiser plus sereinement les marchés qui débiteront au 1^{er} janvier 2026.
- ✓ d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser une consultation spécifique (marché public dédié) qui permettrait :
 - dans un premier temps, de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025 ;
 - dans un second temps, au choix des membres, de permettre une convergence de cette consultation avec le marché principal du groupement pour les besoins en fourniture qui s'exprimeront dès le 1^{er} janvier 2026.

UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Les différentes mesures tampons mises en place par l'Etat, si coûteuses soient-elles, ne pourront réduire l'impact de cette "crise du marché de l'énergie". Dans ce contexte où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale.

L'achat groupé reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer.

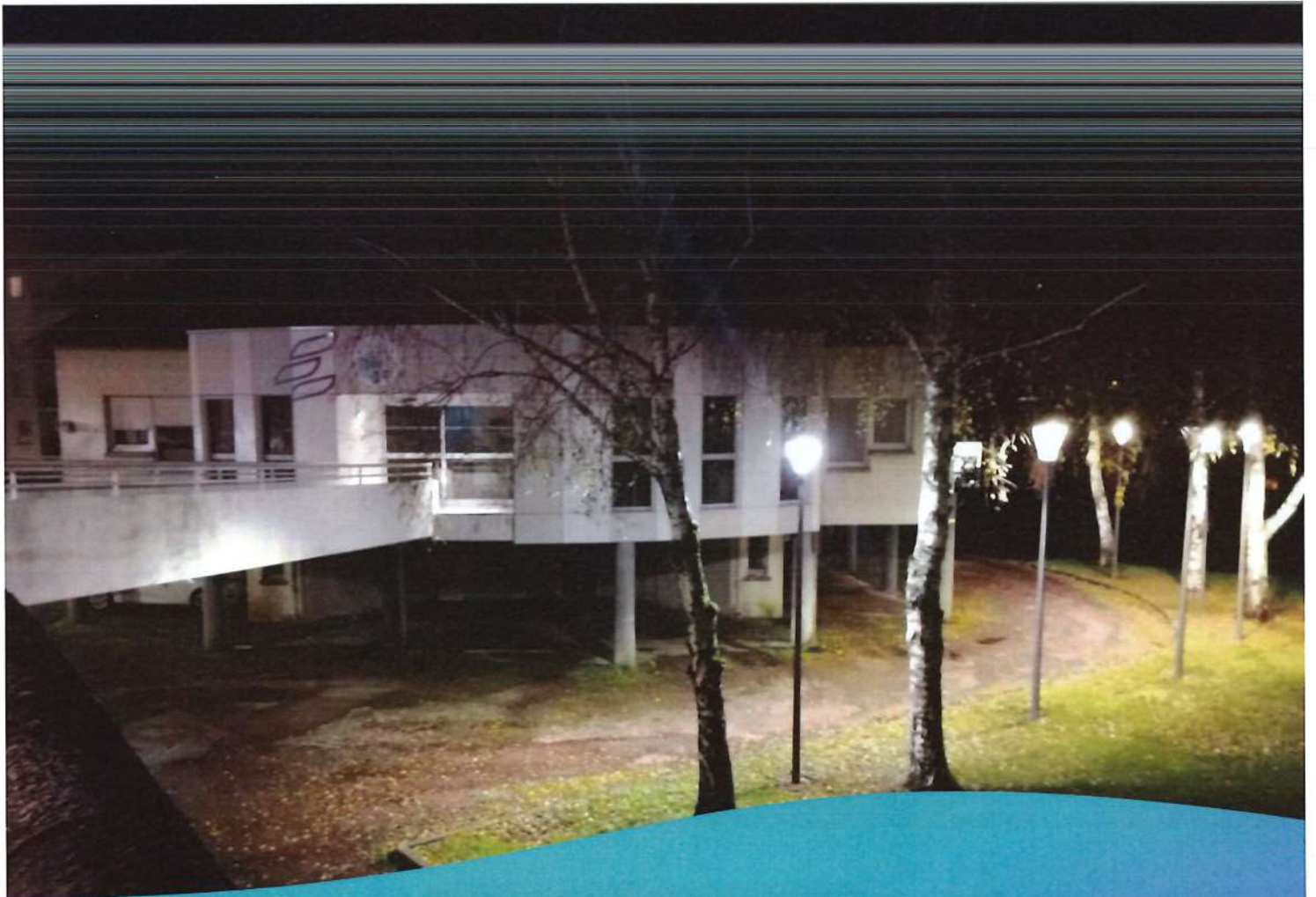
La flambée des factures à venir rappelle surtout l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr



Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze



FDEE 19 - 6 quartier Montana - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



05 55 20 89 51



www.fdee19.fr



accueil@fdee19.fr



[@19Fdee](https://twitter.com/19Fdee)

ANNEXE 2

SYNTHÈSE
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2022

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE

Développement et exploitation du réseau
public de distribution d'électricité

Fourniture d'électricité aux
tarifs réglementés de vente

ENEDIS

 **EDF**

L'année 2022 pour Enedis, au plan local



Crédit Photo Enedis

réseau.

L'année 2022 a été marquée par de fortes tensions sur le système électrique causées par des éléments de contexte multiples...

Enedis a su répondre à ces enjeux inédits notamment en mobilisant l'ensemble de ses équipes pour préparer d'éventuelles coupures exceptionnelles dans le cas où RTE, garant de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, le décidait. L'urgence climatique est également un enjeu sociétal fort. Pour y répondre, Enedis est mobilisé aux côtés des territoires, collectivités et autorités concédantes, propriétaires du réseau public de distribution d'électricité, en investissant massivement pour permettre le raccordement de nouvelles énergies renouvelables au

De plus Enedis accompagne les territoires par une dynamique d'investissement volontariste visant une qualité de service au rendez-vous des attentes sociétales, en cherchant en permanence l'optimum technico-économique au service de la collectivité nationale.

Pour répondre à tous ces enjeux, Enedis déploie actuellement son Projet Industriel et Humain (PIH) qui vise à devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique.

L'année 2022 pour EDF, au plan local

En 2022, EDF a pleinement participé à l'effort national de **sobriété énergétique**. Nous avons notamment fait la promotion des gestes utiles, encouragé l'utilisation de nos outils et solutions numériques qui aident à mieux et moins consommer. A EDF Commerce Grand Centre, le Directeur du Développement Territorial d'EDF au périmètre de la concession et le Correspondant Solidarité du territoire ont largement contribué à ces actions de communication. Il nous est apparu par ailleurs pertinent d'offrir un accompagnement complémentaire à nos clients collectivités. Des réunions de sensibilisation sur les « Eco-gestes au travail » ont été organisées en décembre, dans un premier temps.

Pour les agents volontaires d'EDF Commerce Grand Centre, un challenge régional Sobriété énergétique a été mis en place fin 2022, sur proposition de deux conseillères clientèles, avec pour objectif de réduire sa consommation personnelle à son domicile de décembre 2022 à mai 2023.



Le renouvellement des contrats de concession

Conformément à l'accord sur le nouveau modèle de contrat de concession de décembre 2017, les négociations en vue du renouvellement des contrats de concession se sont poursuivies en 2022 dans les territoires. À fin 2022, 302 contrats ont été conclus selon ce nouveau modèle, avec des autorités concédantes départementales, des syndicats intercommunaux, des métropoles, des communautés urbaines, ... et des communes. 93 % des contrats avec les autorités concédantes ont été ainsi renouvelés selon le modèle 2017.

L'année 2022 pour Enedis, au plan national

La FNCCR, France urbaine et Enedis ont signé un nouvel accord national modernisant et facilitant les échanges de cartographie des réseaux entre les autorités concédantes et Enedis. Trois nouvelles conventions sont proposées : cartographie moyenne échelle, cartographie moyenne et grande échelles des ouvrages et la convention d'échanges de données cartographiques.

Le nouveau Portail dédié aux Collectivités locales a été conçu pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique. Au-delà d'un espace réservé aux autorités concédantes (CRAC, données, cartographie des ouvrages), ce portail offre aux collectivités une vision précise de leur territoire en matière de consommation, de production et de capacité du réseau. En outre, il permet une consultation simple et rapide des informations sur les coupures et les chantiers en cours.

L'année 2022 pour EDF, au plan national

EDF ne demande plus, depuis avril 2022, l'interruption de l'alimentation de ses clients Particuliers en situation d'impayés. EDF remplace la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA. Cette mesure s'applique dans tous les cas, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter à 1 kVA la puissance de l'alimentation électrique du logement.

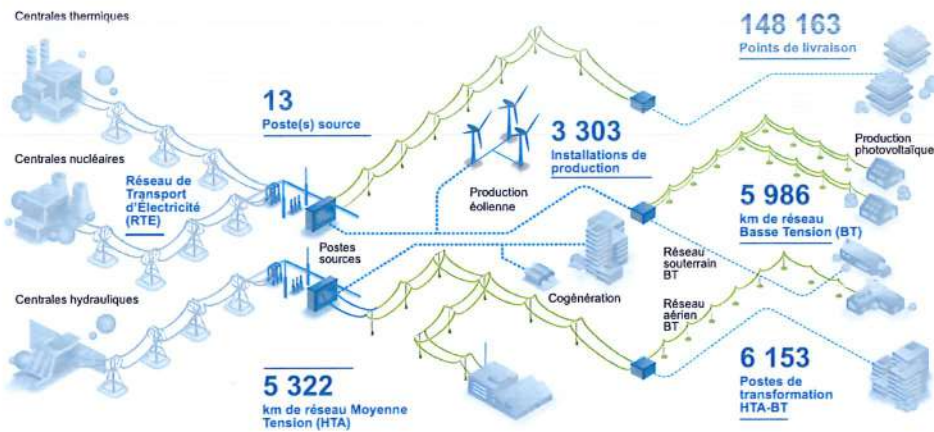
EDF a contribué à l'effort national de sobriété énergétique en aidant ses clients à consommer mieux et moins. Cela s'est traduit par : la promotion des gestes utiles (« Je baisse, j'éteins, je décale ») ; la mise en avant, à la demande de l'État, des options tarifaires Tempo et Heures Pleines Heures Creuses auprès des clients Particuliers au TRV pouvant avoir intérêt à y souscrire ; l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser durablement leur consommation.

Évolutions tarifaires en 2022

- Le nouveau tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE 6 HTA-BT) porte une hausse tarifaire moyenne de +2,26 % au 1^{er} août 2022, hors taxes et contributions.
- La hausse du Tarif Bleu a été limitée en 2022 à +4 % TTC en moyenne, en application du « bouclier tarifaire » décidé par l'État.

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2022

Le réseau public de distribution d'électricité



La qualité de desserte

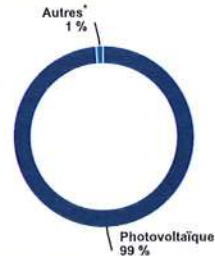
Critère B hors RTE (en min)

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



Les producteurs sur la concession

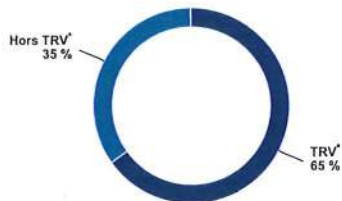
Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

Le nombre de consommateurs

Répartition du nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente



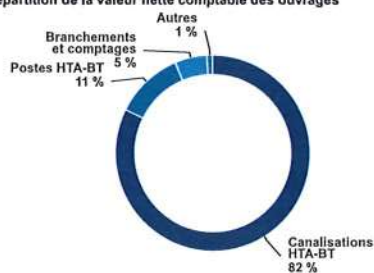
Les investissements et le patrimoine

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



Les raccordements à la concession

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2022

Les clients Tarif Bleu

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



La mensualisation

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



La facturation électronique

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



L'Accompagnement Énergie

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Énergie sur l'année



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU SUR VOTRE CONCESSION

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité (RPD)

Les utilisateurs raccordés au RPD sont les clients consommateurs, qui soutirent de l'électricité au réseau et les clients producteurs qui injectent de l'électricité sur celui-ci. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.

Total des clients (Concession)

	2021	2022	Variation en %
Nombre de clients	147 200	148 163	0,7%
Énergie acheminée (en MWh)	1 319 583	1 255 904	-4,8%
Recettes d'acheminement* (en k€)	55 960	54 929	-1,8%

* Hors acheminement en compteurs.

Installations de production (Concession)

	2021			2022		
	Nombre	Puissance raccordée [*]	Quantité d'énergie produite ^{**}	Nombre	Puissance raccordée [*]	Quantité d'énergie produite ^{**}
	2 687	120 425	144 686 424	3 262	154 102	183 796 416
Éolien	1	0	0	1	s	s
Hydraulique	34	41 285	137 079 931	33	41 220	101 828 847
Autres	7	7 923	44 257 910	7	7 923	44 649 713
Total	2 729	169 633	326 024 265	3 303	203 245	330 274 976

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en BT et en kW pour ceux en HTA. ** En kWh.

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)

	2021	2022
Souterrain	64 940	97 023
Torsadé	0	61
Aérien nu	229	293
Total	65 169	97 377
Dont pour information		
<i>Extension</i>	6 327	51 848
<i>Renouvellement¹</i>	3 217	3 310
<i>Renforcement</i>	55 625	42 219

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2021	2022
Souterrain	16 503	16 747
Torsadé	5 492	2 689
Aérien nu	130	0
Total	22 125	19 436
Dont pour information	-	-
<i>Extension</i>	8 955	10 849
<i>Renouvellement¹</i>	9 515	4 876
<i>Renforcement</i>	3 655	3 711

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

La qualité de l'électricité

Sur votre concession, le temps de coupure moyen par client BT a représenté :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)

	2021	2022	Variation
Toutes causes confondues (critère B)	86	81	-6%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	85	80	-6%
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	1	0	-73%
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	56	56	1%
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	29	24	-18%

Ce taux de satisfaction est constitué des clients très satisfaits et assez satisfaits.

86,8 %

C'est le taux des clients satisfaits des prestations d'Enedis

LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU SUR VOTRE CONCESSION

Des travaux respectueux de l'environnement

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)		
	2021	2022
En agglomération	90%	97%
Hors agglomération	97%	98%
En zone classée	100%	-
Total	96%	98%

Les investissements du concessionnaire

Pour l'année 2022, les investissements d'Enedis au niveau national ont représenté 4,4 milliards d'euros. Sur votre concession, ces investissements sont présentés ci-après :

Investissements Enedis (en k€) (Concession)		
	2021	2022
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	7 564	7 550
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	11 616	11 085
<i>II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau</i>	9 507	8 581
<i>II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes</i>	2 108	2 504
III. Investissement de logistique	325	816
IV. Autres investissements	0	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	19 504	19 450

Les flux financiers

Outre sa participation au titre de l'article 8, le concessionnaire apporte son concours financier aux investissements que vous réalisez en qualité de maître d'ouvrage (redevance R1-R2, PCT, aides FACE).

Montants (en k€) (Concession)		
	2021	2022
Redevance part R1	457,1	565,6

Montants (en k€) (Concession)

	2021	2022
Redevance part R2	666,8	776,5
Participation « article 8 »	270,0	263,7

La Part Couverte par le Tarif (PCT) s'élève à 613 972 € en 2022, contre 387 693 € en 2021.

Les éléments financiers d'exploitation

Montants (en k€) (Concession)

	2021	2022
Total des produits d'exploitation	77 631	76 070
Total des charges d'exploitation	82 739	79 387
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation	-5 108	-3 317
Contribution à l'équilibre - Charges supplémentaires	0	0
Contribution à l'équilibre - Produits supplémentaires	12 481	12 918
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre	7 373	9 601

La valeur des ouvrages concédés au 31/12/2022

Ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA-BT	430 243	243 650	586 580	51 009
Postes HTA-BT et transformateurs	71 165	33 707	95 416	8 623
Branchements et comptages	72 221	42 736	91 112	9 023
Ouvrages collectifs de branchement	6 262	3 983	8 161	0
Autres biens	6 440	2 954	7 117	267
Total	586 332	327 029	788 385	68 921

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE CONCESSION

91%

des clients particuliers se déclarent satisfaits d'EDF

Les clients de la concession

La concession de fourniture d'électricité concerne des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Dans le cadre de la concession, les tarifs proposés sont le Tarif bleu résidentiel pour les clients Particuliers, et le Tarif bleu non résidentiel pour les professionnels et collectivités (selon les critères d'éligibilité définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie).

Le tableau synthétique ci-après rend compte des volumes concernés pour votre concession (les recettes sont exprimées hors contributions et hors taxes).

Total Tarif Bleu (Concession)			
	2021	2022	Variation (en %)
Nombre des clients	98 730	97 124	-1,6%
Énergie facturée (en MWh)	502 941	478 723	-4,8%
Recettes (en k€)	64 614	82 228	27,3%

EDF accompagne les clients de votre concession, notamment en leur délivrant un conseil tarifaire lors de leurs appels téléphoniques. EDF est aussi aux côtés des clients qui lui font part d'une difficulté de paiement leur proposant un Accompagnement Énergie qui inclut notamment un conseil tarifaire.

Les clients peuvent aussi gérer directement leur contrat et suivre leur consommation à partir des outils numériques qu'EDF met à leur disposition (espace client, solution Suivi Conso, appli EDF & MOI).

Accompagnement des clients (en nombre, sur votre concession)	
	2022
Nombre de conseils tarifaires	9 516
Nombre d'Accompagnements Énergie	995

EDF propose aux clients de la concession des modalités de paiement souples et personnalisées, ainsi qu'un support dématérialisé : la facture électronique.

Facture électronique à fin 2022 (en %)	
	2022
Evolution 2022/21 du nombre de clients Particuliers de votre concession avec facture électronique	1,9%

Les réclamations écrites des clients Particuliers

Le soin apporté au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients. EDF rend compte des réclamations écrites des clients Particuliers de la concession, de leur typologie et de leur délai de traitement.

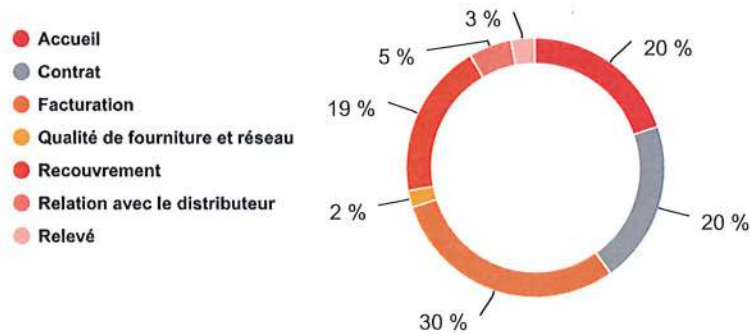
95,8%

C'est le taux de réponses sous 30 jours aux réclamations (concession)

Réclamations écrites (Concession)

	2021	2022	Variation (en %)
Courrier	544	481	-11,6%
Internet	2 188	1 993	-8,9%

Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2022



Les dispositifs d'aide aux clients en difficulté

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique, EDF déploie son action selon trois axes : l'aide au paiement, l'accompagnement des clients en difficulté, la prévention. S'agissant de l'aide au paiement, EDF met notamment en œuvre le chèque énergie et fait connaître le dispositif.

Chèques énergie (Concession)

	2021	2022	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice*	7 497	7 747	3,3%

* Les valeurs 2021 et 2022 n'incluent pas les chèques exceptionnels de 100 et 200 euros.

Votre contact Enedis

Philippe VAUR

Directeur Territorial d'Enedis en Corrèze
05 55 29 60 24
philippe.vaur@enedis.fr

Votre contact EDF

Fabrice BERGEAL

Directeur du Développement Territorial d'EDF
06 99 05 03 72
fabrice.bergeal@edf.fr



**Vous pouvez consulter la version
digitale de la synthèse en flashant
le QR code ci-dessus**

Enedis
Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros
444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr

EDF
Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 000 466 841 euros
552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr

Ce document est un extrait du compte-rendu d'activité 2022 auquel il convient de se reporter pour toutes les informations complémentaires.

ENEDIS

